



La banque d'un monde qui change

## SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS **FINANCEMENTS FLUX** P. 14 Généralités Compte et Moyens de Paiement • Droit au compte - Services → Financer le cycle Bancaires de Base d'exploitation · Tenue de compte • Besoins de trésorerie · Moyens de paiement • Poste clients : mobilisation en France et en Europe (SEPA\*) de créances, affacturage · Moyens de paiement internationaux et non SFPA → Financer vos investissements → Gérer et suivre • Financements classiques les opérations à distance · Cash Management France · Financements en leasing · Cash Management International · Gestion de trésorerie



#### Entreprises et associations, cette brochure vous est tout particulièrement destinée.

Vous y trouverez une vision synthétique de nos principaux services et les conditions applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 aux principales opérations bancaires que vous souhaitez nous confier. Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires. En cas de modification des conditions et tarifs applicables, nous vous en informerons au préalable conformément aux dispositions et délais prévus par votre convention de compte. En l'absence d'une notification écrite de votre part du refus des modifications avant leur date d'application, la poursuite de la relation de compte vaudra accord de votre part sur l'application de ces nouvelles conditions.

## **VOUS AVEZ UNE RÉCLAMATION?**

BNP Paribas met tout en œuvre pour assurer à ses clients la meilleure qualité de services. Toutefois, des situations peuvent conduire à des réclamations de votre part. Prenez contact avec nous pour éclaircir la situation, qu'il s'agisse d'un désaccord, d'une insatisfaction ou d'un mécontentement de votre part.

#### **En premier recours**

- Votre chargé d'affaires ou le responsable du Centre d'Affaires est votre contact privilégié.

  Dans un premier temps, il convient de prendre contact avec votre interlocuteur habituel afin de lui exposer en détail le sujet de votre réclamation au cours d'un entretien, par téléphone sur sa ligne directe (appel non surtaxé), par un courriel ou par courrier.
- Si vous n'obtenez pas satisfaction : Écrivez au Responsable Réclamations Clients.
  - Si vous estimez ne pas avoir obtenu une réponse satisfaisante à votre réclamation initiale, vous pouvez contacter le Responsable Réclamations Clients par voie postale à l'adresse suivante :
  - BNP Paribas Responsable Réclamations Clients BCEF Entreprises CGA 03B1 163 bd MacDonald 75019 Paris

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation vous recevrez la confirmation de sa prise en charge. Une réponse définitive vous sera communiquée dans un délai ne pouvant excéder 2 mois. Dans l'intervalle, il est possible que nous ayons à prendre contact avec vous afin d'obtenir un complément d'information.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, BNP Paribas vous communiquera une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours ouvrables.

#### En dernier recours amiable

Si vous êtes en désaccord avec la réponse apportée au préalable par votre interlocuteur habituel et par le Responsable Réclamations  $Clients^{(1)}$ 

0L

Si vous n'avez pas obtenu de réponse à votre réclamation dans un délai de 2 mois (ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement), vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence. Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire.

- Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), peut être saisi exclusivement pour tout litige en matière financière qui entre dans le champ de compétence de l'AMF dont, notamment, la commercialisation de produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission et l'exécution d'ordres de bourse, la tenue de comptes titres, les instructions sur OPC, ainsi que les transactions sur instruments financiers réalisées sur les marchés des changes (FOREX), taux d'intérêt (IRD) et matières premières. Il peut être saisi par voie postale : Le Médiateur Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ou par voie électronique : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur<sup>(2)</sup>
  - Par la saisine du Médiateur de l'AMF, le Client autorise BNP Paribas à lui communiquer toutes les informations nécessaires à l'instruction de la médiation.
- Le Médiateur du crédit aux entreprises, peut être saisi exclusivement pour les litiges relatifs aux difficultés de financement des entreprises : dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit, refus de rééchelonnement d'une dette, refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...), refus de caution ou de garantie, sur le site Internet : https://mediateur-credit.banque-france.fr/<sup>(2)</sup>
- (1) En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.
- (2) Coût de fourniture d'accès à Internet.

# GÉNÉRALITÉS

## Généralités

Ce document reprend les tarifs standard de nos principaux produits et services applicables en l'absence de convention particulière avec un client.

#### Prix

Ils sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Les éventuelles modifications donneront lieu à une information préalable générale ou personnalisée.

#### **Services**

Ils sont rémunérés par une commission exprimée en euros. Il s'y ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA calculée au taux en vigueur à la date de l'opération. Les commissions non assujetties à la TVA vous sont signalées.

#### **Crédits**

Le client paye à la banque des intérêts non soumis à TVA. Le taux d'intérêt est généralement, soit un taux fixe, soit un taux variable. Ce dernier se compose d'un indice majoré d'une marge déterminée en fonction de l'objet du financement, de la nature des crédits et des caractéristiques de l'entreprise.

## **Valeurs**

Chaque opération est affectée d'une date de valeur dont le calcul est opéré, suivant les cas, à compter du jour de l'opération (J DO), du jour du règlement (J DR) ou du jour de comptabilisation (J DC) majoré ou minoré d'un nombre variable de jours. Le nombre de jours est exprimé en mode calendaire ou ouvré.

Le jour de comptabilisation correspond à la date de la comptabilisation de l'opération sur le compte du client.

Principales dates de valeur applicables aux opérations domestiques:

Opérations au crédit	
Versement d'espèces	J ouvré DO
Remise de chèque	J + 1 <sup>(1)</sup> ouvré DC <sup>(2)</sup>
Remise d'effet de commerce	J + 4 calendrier <sup>(3)</sup> DR
Encaissement de virement	J DR
Remise d'avis de prélèvement	J DR
Remise de factures cartes	J DR
Autres encaissements	J DR

Opérations au débit	
Retrait d'espèces	J ouvré DO
Chèque émis	J - 1 ouvré DC
Effet de commerce domicilié	J - 1 calendrier DR
Virement émis	J DO
Paiement d'avis de prélèvement	J DO
Autres décaissements	J DO

<sup>(1)</sup> Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi même si l'agence BNP Paribas est ouverte le samedi.

<sup>(2)</sup> Le jour de comptabilisation peut être égal au jour de votre dépôt avant 15h00 si vous réalisez l'opération dans un automate ou le lendemain ouvré dans les autres cas.

<sup>(3)</sup> Sous réserve que la remise soit reçue au minimum 6 jours ouvrés (télétransmission) ou 7 jours ouvrés (support papier) avant l'échéance.

DO = Date d'opération; DR = Date de règlement; DC = Date de comptabilisation.



# **FINANCEMENTS**

- 9 Généralités
- 12 Financer votre cycle d'exploitation
- 13 Financer vos investissements

## Généralités



## La facilité de caisse : (la tarification est présentée page 12 de la présente brochure)

La facilité de caisse permet d'avoir un compte débiteur de façon temporaire. Cette solution permet de gérer avec souplesse ses dépenses immédiates (charges fixes, par exemple) et encaissements différés (règlement d'un client avec un délai de paiement accordé, par exemple). L'utilisation de cette facilité de caisse n'est que momentanée et ne doit pas excéder une période de quinze (15) jours par mois ; au-delà le solde du compte doit redevenir créditeur.

## Composantes tarifaires principales de la facilité de caisse :

## → Frais de dossier

Frais liés à la mise en place du dossier ou à la modification de la facilité de caisse.

## Intérêts débiteurs

Intérêts liés à l'utilisation de la facilité de caisse. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, indice + marge).

#### Commission de découvert

Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

#### Commission de non utilisation

Commission appliquée à la part non utilisée du montant de la facilité de caisse en rémunération de l'engagement de la banque. Application d'un taux spécifique sur le montant non utilisé.

## Commission de confirmation ou d'engagement

Commission liée à la confirmation de la facilité de caisse. Montant forfaitaire ou proportionnel avec ou non un plafonnement.

## Le découvert autorisé : (la tarification est présentée page 12 de la présente brochure)

Le découvert autorisé est une ligne de crédit qui permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

## Composantes tarifaires principales du découvert autorisé :

## Frais de dossier

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du découvert autorisé.

## Intérêts débiteurs

Intérêts liés à l'utilisation du découvert autorisé. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, indice + marge).

#### Commission de découvert

Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

#### Commission de non utilisation

Commission appliquée à la part non utilisée du montant du découvert autorisé en rémunération de l'engagement de la banque. Application d'un taux spécifique sur le montant non utilisé.

## Commission de confirmation ou d'engagement

Commission liée à la confirmation du découvert autorisé. Montant forfaitaire ou proportionnel avec ou sans plafonnement.



## **Le Crédit de Trésorerie :** (tarification présentée page 12 de la présente brochure)

Le crédit de trésorerie est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

## Composantes tarifaires principales du crédit de trésorerie :

#### Frais de dossier

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du crédit de trésorerie.

#### → Intérêts

Intérêts liés à l'utilisation du crédit de trésorerie. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, indice + marge).

Remarque: pour tous les produits de financement court terme, le taux d'intérêt fixe la rémunération due par le client de l'argent prêté par la banque. Il est utilisé pour calculer les intérêts du produit de financement court terme. Il peut être fixe, révisable, variable. Il est défini après une analyse personnalisée qui tient compte notamment du type de financement, de sa durée, du risque et des garanties.

## **L'escompte :** (tarification présentée page 20 et 24 de la présente brochure : effets de commerce)

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le tiré. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

## Composantes tarifaires principales de l'escompte :

## Frais de dossier

Frais liés à l'examen du dossier, à l'ouverture ou au renouvellement de la ligne d'escompte.

#### Intérêts d'escompte

Intérêts liés aux montants financés et à la durée. Intérêts calculés en fonction d'un taux, de la durée et du montant des effets escomptés avec ou non un plafonnement.

## Frais liés à la gestion des effets.

Ces frais sont perçus pour le traitement des effets, qu'ils soient remis à l'escompte ou non.

#### → Commission d'endos

Commission liée au transfert de propriété de l'effet à la Banque. Elle représente un pourcentage du montant escompté, qui s'élève à 0.60% en standard.

## Traitement de remise d'effets

Frais pris à chaque remise d'effets sur papier, sur support magnétique, par télétransmission ou par Internet. Montant forfaitaire ou proportionnel en fonction du support utilisé et du nombre d'effets.

## Prorogation d'effet / Effets prorogés

Frais liés à la prorogation d'un effet. Montant forfaitaire.

#### → Réclamation d'effets

Frais liés à la réclamation de l'effet par le client. Montant forfaitaire.

## → Commission d'incidents (sur effet)

Frais liés aux incidents dans l'encaissement de l'effet (exemple : contestation de l'effet). Montant forfaitaire.

## Changement de domiciliation

Frais liés à une demande de changement de domiciliation de l'effet par le client.

Montant forfaitaire.

#### → Avis de sort

Commission due par le client lors d'une demande d'avance ou de décaissement sur une remise d'effet. La banque s'assure auprès de la banque du tiré de la provision de l'effet déposé sur le compte. Montant forfaitaire.



## La Dailly : mobilisation de créances professionnelles : (tarification présentée page 12 de la présente brochure)

Il s'agit d'une cession ou le nantissement de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures, par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié ou d'un découvert autorisé garanti par les créances.

Composantes tarifaires principales de la Dailly (mobilisation de créances professionnelles) :

#### Frais de dossier

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement de la ligne de crédit ou à l'établissement de la convention. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

## → Intérêts

Intérêts liés au montant des cessions financées et à leur durée. À partir d'un taux d'intérêt spécifique, intérêts calculés en fonction des durées et des montants des cessions financées.

#### Frais par bordereau

Frais pour l'enregistrement du bordereau de cession de créance. Montant forfaitaire.

## Commission par facture cédée

Frais liés au nombre de factures cédées. Montant forfaitaire ou proportionnel avec un minimum par créance.

## Frais de gestion d'une ligne de créances

Frais liés au suivi et à la gestion des créances cédées. Montant forfaitaire. Frais perçus pour le traitement de certains événements des créances Dailly (mobilisation de créances professionnelles) comme les notifications ou les relances pour paiement.

## Commission par notification

Frais liés à la notification avec, le cas échéant, envoi à l'acceptation des créances cédées. Montant forfaitaire.

## Prorogation de créance

Frais liés à la prorogation d'une créance cédée. Montant forfaitaire.

## Frais de relance

Frais de relance pour la remise des factures cédées. Montant forfaitaire.

## Frais d'impayés

Frais liés aux impayés dans l'encaissement des créances. Montant forfaitaire.

## Financer votre cycle d'exploitation



Le financement de votre cycle d'exploitation est au cœur de nos relations quotidiennes.

Nous vous proposons des solutions domestiques et internationales pour:

- financer vos décalages de trésorerie: en fonction de la saisonnalité, de l'importance et de l'origine de vos besoins, votre chargé d'affaires vous proposera le financement le plus adapté entre une facilité de caisse, un découvert, un crédit de trésorerie ou d'autres formules sur mesure;
- mobiliser vos créances clients: pour optimiser votre activité commerciale, vous êtes amené à accorder des délais de paiement à vos clients. Quel que soit leur mode de règlement, nous vous proposons des solutions adaptées de financements pour vos créances domestiques ou internationales.

La tarification des financements se compose d'intérêts liés à l'utilisation du montant du crédit et de commissions dont les principales sont les suivantes :

	Commissions non taxables	Observations
Frais de mise en place et de renouvelleme	nt	
Facilité de Caisse, Découvert, Crédit de Trésorerie et Escompte	<b>0,75</b> % du montant en principal du crédit avec un minimum de <b>55</b> €	
Crédit par caisse : (facilités de caisse ou de	écouvert)	
Découvert et Facilité de Caisse Commission de découvert : se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois	Minimum <b>0,07 %*</b>	Perçue trimestriellement. Son montant est plafonné à 50% des intérêts débiteurs.
Mobilisation de créances		
Ligne d'avance sur factures Commission d'utilisation : définie contrac- tuellement à la mise en place de la ligne	Minimum <b>71 €</b> par trimestre	En fonction des conditions d'utilisation prévues au contrat.
Ligne de cession de créances "Dailly"		
• Frais de gestion	Minimum <b>166,60 €</b> par trimestre	En fonction des modalités d'utilisation (1)
Notification des factures	<b>26,40 €</b> par notification	(+) Frais d'envoi en recommandé
• Lettre de relance	<b>26,40 €</b> par lettre	(+) Frais d'envoi en recommandé
<ul> <li>Réédition d'un bordereau de décompte des commissions</li> </ul>	<b>3,10 €</b> par bordereau	
Engagements par signature		
Commission d'utilisation :	Taux annuel avec un minimum de <b>27,50 €</b> par trimestre	Commission perçue trimestriellement et d'avance. Renseignez-vous auprès de votre Chargé d'Affaires.
<ul> <li>Établissement d'un acte sur base d'un modèle standard</li> </ul>	60 €	
<ul> <li>Établissement d'un acte différent des modèles BNPParibas</li> </ul>	<b>150 €</b> minimum	Consulter votre Chargé d'Affaires
• Avenant	61 €	Modification apportée à l'acte d'origine
<ul> <li>Demande de traitement en urgence de toute opération liée à un engagement</li> </ul>	À partir de <b>250 €</b>	Perçue à l'évènement en sus des autres frais. Contactez votre Chargé d'Affaires.
Affacturage : ( en partenariat avec BNP Pa	ribas Factor)	
Protection (assurance crédit)  Aide à la gestion - Recouvrement	La tarification appliquée est fonction des différentes solutions proposées.	BNP PARIBAS FACTOR
• Financement de créances clients	Consultez votre chargé d'affaires.	

<sup>\*</sup>Voir les conditions particulières de fonctionnement de compte. (1) Nombre de factures cédées, présentation tardives des créances, etc.

BNP Paribas Factor, SA au capital de 5 718 272 €. Siège social : Seine Way, 12-14 rue Louise Blériot, CS 10096, Rueil-Malmaison Cedex 92506 - Immatriculée sous le n° B 775 675 069 au RCS de Nanterre - TVA FR 69 775 675 069.

## **Financer vos investissements**



Pour financer vos investissements à moyen et long terme, vous avez le choix entre un financement à taux fixe et un financement à taux variable.

- Le taux fixe sur le montant **en principal** du crédit est à favoriser en cas d'anticipation de forte hausse des taux d'intérêt, car **il vous offre une protection totale contre cette hausse**.
- Au contraire, en cas d'anticipation de forte baisse des taux, c'est le financement à taux variable sur le montant en principal du crédit qui vous permettra de bénéficier de la baisse des taux d'intérêt. Le taux variable présente un risque lié aux fluctuations du taux sur la durée du financement. Nos Salles des marchés peuvent vous proposer des solutions en terme de couverture de risque de taux. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous présenter ces différentes offres.

	Commissions non taxables	Observations	
Crédits d'investissement			
Mise en place de crédits d'investissements	<b>0,5 %</b> du montant en principal du crédit Minimum <b>150 €</b>		
• Indemnités pour remboursement anticipé	<b>404 €</b> minimum par dossier	Les indemnités sont définies dans le contrat de prêt	
	Commissions HT	Observations	
• Réédition d'un plan de remboursement	<b>29 €</b> par plan		
• Édition d'un décompte de remboursement anticipé	<b>48 €</b> par décompte		

	Commissions	Observations
Autres offres liées aux investissements (sol	lutions de financement ou de loca	ation)
<ul> <li>Crédit-bail mobilier, location financière, crédit-bail immobilier</li> </ul>	2556	BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS
• Location longue durée de véhicules professionnels	Différentes solutions à votre disposition  La tarification dépend  de la solution choisie en lien avec le partenaire  Consultez votre chargé d'affaires	ARVAL GROUPE BNP PARIBAS
• Location longue durée de véhicules industriels		BNP PARIBAS RENTAL SOLUTIONS
• Gestion évolutive de parcs informatiques	charge d'allalles	BNP PARIBAS 3 STEP IT

Retrouvez sur notre site **banqueentreprise.bnpparibas**, rubrique Financements, plus d'informations sur nos solutions d'accompagnement dans vos projets à court ou moyen long terme et les avantages qu'elles peuvent vous apporter.

Retrouvez également le portail de la transition énergétique "Change to green" et nos offres d'accompagnement en partenariat avec la société Économie d'Énergie. **changetogreen.fr** 

# 2

## FLUX

## 1. Compte et Moyens de Paiement

- 15 Droit au compte Services Bancaires de Base
- 15 Tenue de compte
- **18** Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)
- 31 Moyens de paiement internationaux et non SEPA

## 2. Gérer et suivre les opérations à distance - Optimiser la trésorerie

- 35 Cash Management France
- 42 Cash Management International
- 44 Gestion de trésorerie

## 1. Compte et Moyens de Paiement

## Droit au compte - Services Bancaires de Base



## → FOURNIS DANS LE CADRE DU DROIT AU COMPTE, ARTICLES L.312-1 ET D.312-5-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB),
- la domiciliation de virements bancaires,
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA) ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

Gratuit

## Tenue de compte



Votre compte est arrêté selon la périodicité choisie (mensuelle ou trimestrielle). Cette action permet de calculer, s'il y a lieu, les intérêts et commissions liés à l'utilisation du compte.

## → 1 - FRAIS D'OUVERTURE

	Commissions non taxables	Observations
Compte courant	Sans frais	
Compte de chantier	<b>100 €</b> par compte	
Compte de chantier via e-chantier	<b>50 €</b> par compte	Pour plus d'informations sur cette formule, merci de contacter votre chargé d'affaires.



## → 2 - COMMISSIONS ET FRAIS DE GESTION DE COMPTE EN EUROS ET EN DEVISES

	Commissions non taxables	Observations	
Commission de compte*	de <b>0,028 %</b> à <b>0,2 %</b> minimum <b>10 €</b> par mois (comptes en euros)	Elle est due en contrepartie des charges supportées par la Banque pour traiter les opérations effectuées sur les comptes. Elle est calculée en tenant compte des écritures enregistrées au débit des comptes et non exonérées**. Elle est perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte.	
Commission de découvert*	<b>0,07</b> % minimum	Elle est calculée sur la base des plus forts découverts mensuels, plafonnée à la moitié des intérêts débiteurs. Elle est perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte. Son montant sera réduit pour les comptes en euros si le TEG est supérieur au taux d'usure.	
Frais de gestion de compte*		Ils sont dus en contrepartie des services	
• En euros	<b>30 €</b> minimum par mois par compte	rendus par la Banque pour la gestion et le suivi quotidien des comptes du client. En outre, toute opération spécifique	
• En devises	30 € minimum par mois par compte si la commission de compte est perçue 52 € minimum par mois par compte si la commission de compte n'est pas perçue	réalisée par la Banque*** fait l'objet d'une tarification particulière. Les frais de tenue de compte sont prélevés dans la monnaie de tenue de compte à la fin de chaque période d'arrêté.	
Tenue de compte inactif (au sens de l'article L 312-19 du Code monétaire et financier)	<b>30 €</b> par an**** et par compte courant		

## → 3 - SERVICES ASSOCIÉS À LA TENUE DE COMPTE

	Commissions non taxables			Observations	
	Périodicité mensuelle	Périodicité bimensuelle	Périodicité décadaire	Périodicité quotidienne	
Relevés de compte • 1 <sup>er</sup> exemplaire	Sans frais	1,80 €	3,60 €	36,00 €	Classement par date comptable, date de valeur ou nature
• Option Exemplaire supplémentaire Exemplaire en anglais Exemplaire supp. + anglais	1,80 € 0,90 € 2,70 €	3,60 € 2,70 € 4,50 €	5,40 € 4,50 € 6,30 €	37,80 € 36,90 € 38,70 €	d'opération. Les relevés de compte électroniques ont la même tarification que les relevés en papier.
Synthèse mensuelle d'activité • Par document	<b>3,60 €</b> (perception trimestrielle si le compte est arrêté trimestriellement)				Chaque exemplaire supplémentaire <b>3,60 €</b> .

<sup>\*</sup>Voir les Conditions particulières de votre convention de compte.

—— 16 —

 $<sup>\</sup>ensuremath{\mbox{**}}$  Sont notamment exonérés les amortissements de crédits, l'imputation des frais.

<sup>\*\*\*</sup> Notamment opposition sur chèques, carte bancaire, remises d'effets, avis de prélèvement.

<sup>\*\*\*\*</sup>À concurrence du solde disponible sur ledit compte.



	Commissions non taxables			Observations	
	Périodicité mensuelle	Périodicité bimensuelle	Périodicité décadaire	Périodicité quotidienne	
<b>Échelle d'intérêts</b> • Fourniture d'échelle d'intérêts	<b>3,60 €</b> par échelle				
Fusion de compte en intérêts	23 € par compte et par mois				Commission prélevée sur le compte principal de fusion.

## → 4 - PRESTATIONS LIÉES AU TRAITEMENT DES INCIDENTS SUR COMPTE

	Commissions non taxables	Observations
Comptes courants débiteurs  • À partir de la 2 <sup>e</sup> lettre de rappel	<b>34 €</b> par lettre	
Incidents sur comptes de prêts  • Cantonnement amortissement prêt	50 €	Par amortissement annulé
Relance échéance impayée	34 €	
Frais par saisie-attribution ou par saisie-conservatoire	<b>100 €</b> par saisie	
Frais par saisie administrative à tiers détenteur :	<b>10% du montant</b> dû au trésor public dans la limite d'un plafond de 100 € TTC Plafond applicable par ATD. <sup>(1)</sup>	
Commission d'intervention  • Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, remise de chèque erronée, absence de signature, absence ou insuffisance de provision)	9,50 €	Plafond de perception de <b>570 €</b> par mois.

## → 5 - TENUE ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE ET COMPTABLE

	Commissions non taxables	Observations
Actualisation administrative et juridique	de <b>217,50 €</b> à <b>1 198 €</b> par an pour l'ensemble des comptes détenus	En fonction de la taille de l'entreprise et de la complexité des travaux d'actualisation.

## Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)



Les flux sont au cœur de nos relations quotidiennes. Nous vous proposons des solutions pour:

## → faciliter vos encaissements et vos paiements

Vous souhaitez effectuer en toute sécurité le règlement de vos fournisseurs et l'encaissement des règlements de vos clients.

BNP Paribas met à votre disposition tous les moyens de paiement traditionnels (espèces, chèques, effets de commerce, avis de prélèvements, virements, cartes bancaires...).

Outre le traitement de vos moyens de paiement, BNP Paribas vous propose une gamme de produits et services à valeur ajoutée:

- pour vos encaissements: Solutions monétiques, offre e-Commerce/Mercanet, Centralisation de recettes, Lockbox, Remises de chèques avec fichier (Télécollecte, Télétransmission) et services associés (Crédit sur Fichier, Offre Courrier, Crédit Annoncé), Gestion des impayés...;
- pour vos décaissements: Lettre-chèque sécurisée, Chèque confiance...

## > suivre et gérer vos comptes à distance

Vous souhaitez accéder à vos comptes en temps réel, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en toute sécurité, sans avoir à vous déplacer.

BNP Paribas met à votre disposition une large gamme de solutions de communication

- via Internet: Ma banque Entreprise Évolution, Ma Banque Entreprise, Connexis Cash;
- ou via des protocoles interbancaires: EBICS, SWIFTNet...

#### optimiser votre gestion de trésorerie

Vous souhaitez centraliser votre gestion de trésorerie et rationaliser vos procédures de Cash Management.

Les solutions de Liquidity Management de BNP Paribas vous offrent une large gamme de produits de centralisation et de services à valeur ajoutée pour gérer vos comptes aussi bien au niveau domestique qu'international.

## > protéger vos comptes contre la fraude

Vous souhaitez protéger vos virements télétransmis et être averti de toute anomalie dans vos fichiers de paiements.

BNP Paribas met à votre disposition un ensemble de contrôles personnalisés. Grâce au service "Flux Sécurisés", vous pouvez définir des filtres anti-fraude selon la domiciliation de vos partenaires.

Le service SEPAmail IBAN Check vous permet de vérifier la fiabilité des coordonnées bancaires transmises par un tiers (client ou fournisseur).

Retrouvez sur notre site **banqueentreprise.bnpparibas** une description de ces solutions, ainsi que les avantages qu'elles peuvent vous apporter. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour étudier avec vous la solution adaptée à votre situation.



#### **Généralités**

En 2014 a été instaurée la notion de zone SEPA "Single Euro Payments Area" :

- les moyens concernés par le SEPA sont le virement, le prélèvement et la carte ;
- Il n'y a pas de moyen de paiement SEPA correspondant aux chèques, aux effets de commerce, aux virements de trésorerie et aux virements en devises.

#### Périmètre

La zone SEPA couvre:

- les 31 pays de l'Espace économique européen (EEE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède;
- Monaco, Suisse, Saint-Marin, Royaume-Uni, Andorre, Vatican.

#### Le virement européen SEPA

Il permet:

- d'effectuer des virements vers un compte de tiers, libellés en euros sans limite de montant, entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris la France ;
- d'enrichir le niveau d'informations transportées ;
- de faciliter le rapprochement bancaire.

## Le virement instantané européen SEPA (ou "Instant SEPA Credit Transfer")

C'est une solution de paiement immédiat, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, aux caractéristiques suivantes:

- exclusivement en euros;
- entre deux comptes tenus par des établissements financiers\* situés dans le même pays ou deux pays de l'espace SEPA;
- en quasi temps réel (disponibilité des fonds sur le compte du bénéficiaire en moins de 10 secondes) ;
- avec un montant unitaire plafonné à 100 000 euros.

## Le prélèvement européen SEPA

Il vous permet d'effectuer des prélèvements en euros, sans limite de montant, entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France.

Il existe une version du prélèvement européen dédiée aux relations interentreprises: le SDD B2B. Celui-ci est soumis à des règles spécifiques. N'hésitez pas à demander plus d'informations à votre chargé d'affaires BNP Paribas.

Les virements et prélèvements SEPA doivent impérativement comporter des coordonnées bancaires au format IBAN. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, le BIC est optionnel pour toutes les opérations SEPA.

Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

<sup>\*</sup>Sous réserve que ces deux établissements soient en mesure d'exécuter et/ou de recevoir des virements instantanés.



## → 1 - OPÉRATIONS AU CRÉDIT

## Versements et encaissements

	Commissions non taxables	Observations
I. ESPÈCES Remises	Sans frais	Sauf accès à un service faisant l'objet d'une convention spécifique.
II. CHÈQUES		
Remises • En agence	Sans frais	Sauf accès à un service faisant l'objet d'une convention spécifique.
<ul> <li>Bordereaux de remises chèques personnalisés</li> </ul>	Sans frais	
III. EFFETS DE COMMERCE		SE REPORTER À LA TARIFICATION DE LA TÉLÉTRANSMISSION PAGES 37 ET 38.
Par télétransmission	Frais pour la remise <sup>(1)</sup> :  - Si validée par les services télématiques : sans frais  - Si validée par la banque : <b>20 €</b> Frais par effet : <b>0,55 €</b>	Lorsque les effets sont pris à l'escompte il est perçu, en plus des commissions de service décrites dans cette rubrique, des intérêts et frais dont le minimum
Sur support papier	Frais pour la remise <sup>(2)</sup> : <b>15,25 €</b> Frais par effet : <b>4,60 €</b>	est de <b>5,40 €</b> par effet.
IV. VIREMENTS		
Virement européen SEPA	Sans frais	Cf. définition du SEPA page 19. Virement en euros en provenance de l'un des 31 pays de l'Espace économique européen, de Monaco, de la Suisse ou de Saint-Marin.
Virement instantané européen SEPA	Nous consulter	Cf. définition du SEPA page 19. Virements en euros, réalisés en instantané, en provenance de l'un des 31 pays de l'Espace économique européen, de Monaco, de la Suisse ou de Saint-Marin.
V. AVIS DE PRÉLÈVEMENT		
Prélèvement européen SEPA (Core ou B2B) • Frais d'émission	<b>0,42 €</b> par prélèvement	Pour la mise en place du SDD B2B, contactez votre chargé d'affaires BNP Paribas qui étudiera avec vous
<ul> <li>Frais d'annulation ou de modification d'une remise ou d'une opération</li> </ul>	<b>14 €</b> par modification ou opération	la solution la mieux adaptée à votre situation.
Prélèvement permanent  Création d'un dossier  Modification d'un dossier  Par échéance	5,10 € 4,30 € 1,22 €	
<ul> <li>€asyCollect</li> <li>Frais d'inscription</li> <li>Abonnement mensuel</li> <li>Archivage des mandats de prélèvements SEPA</li> </ul>	de 2 000 € à 4 000 € de 0 € à 200 € 0,02 €/mandat/mois	Selon options choisies. Selon options choisies.
• Signature électronique des mandats SEPA	Nous consulter	Selon type de signature choisi. Consulter votre chargé d'affaires.

<sup>(1)</sup> Remise 6 jours ouvrés avant échéance.

<sup>(2)</sup> Remise 7 jours ouvrés avant échéance.



	Commissions non taxables	Observations
VI. CARTES Remises	La fixation du tarif relève d'une approche sur mesure en fonction des critères suivants:  • vente de proximité ou à distance,  • type de cartes,  • nombre de factures remises,  • montant moyen par facture.	Si vous avez besoin d'un Terminal de Paiement Électronique, n'hésitez pas à consulter votre chargé d'affaires.
Impayés tous réseaux	<b>25 €</b> par opération imputée	
Mobo, solution d'encaissement sur smartphone et tablette • Achat du lecteur de cartes	95 €	
• Commission monétique	Facturée à l'utilisation	Demandez conseil à votre chargé d'affaires.
Contrat fournisseur carte d'achat	Sur devis	Demandez conseil à votre chargé d'affaires.
Service Vérifiance - FNCI Banque de France • Abonnement annuel	67 €	
Consultation FNCI	0,15 €	
Card Reporting  • Reporting d'activité monétique sur Internet	44 €	Abonnement mensuel, quel que soit le nombre d'utilisateurs.
Reporting Monétique Commerçant  • Statistiques d'activité monétique adressées par courrier électronique	Entre <b>44 €</b> et <b>113 €</b> par mois	Demandez conseil à votre chargé d'affaires.
Restitutions télématiques de l'activité monétique	À partir de <b>54 €</b> par mois	Demandez conseil à votre chargé d'affaires.
Dynamic Currency Conversion (DCC)	Le service "Dynamic Currency Conversion" (ou Conversion Dynamique de Change au point de vente) est une offre monétique de proximité, qui vous permet de proposer à vos clients étrangers (hors zone euro) la possibilité de régler leurs achats par cartes bancaires (Visa et MasterCard) directement dans leur propre devise. Vous percevrez une prime DCC (cf. ci-dessous) sur chaque transaction DCC réalisée. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous présenter cette offre.	

Objetting all afficiency	Taux fixe de la prime DCC qui vous est reversée	
Chiffre d'affaires monétique annuel réalisé en cartes étrangères	Taux de transformation <sup>(1)</sup> ≤ à 50 %	Taux de transformation > à 50 %
• Tarif 1 ≤ 1 000 000 €	0,70 %	0,80 %
• Tarif 2 > 1 000 000 €	0,80 %	0,90 %



	Commissions HT	Observations
Gestion des contrats commerçants  Ouverture, modification, clôture	<b>20 €</b> par intervention	
• Inactivité du contrat	<b>20 €</b> par mois par contrat	
Questionnaire PCI (1): absence de questionnaire	<b>1 000 €</b> par mois	

## OFFRES DE VENTE À DISTANCE

Vous développez votre activité sur Internet ou par correspondance et avez besoin d'une solution d'encaissement sécurisée.

Les offres de vente à distance Axepta BNP Paribas Online et Mercanet vous permettent :

- d'accepter les paiements de vos clients via différents modes de règlement : cartes bancaires, portefeuilles électroniques (Applepay), compte Paypal, American Express, paiement en plusieurs fois ;
- de bénéficier d'un paiement sécurisé grâce au 3D Secure (3Ds), du contrôle des encours et de l'utilisation des cartes et du système anti-carding, de disposer d'un environnement sécurisé par un ensemble de contrôles antifraude;
- de bénéficier d'outils de gestion et de reporting pour faciliter le suivi et la gestion de vos opérations : consultation de l'historique des paiements, annulation ou remboursement de transactions...

Pour bénéficier des offres de vente à distance, un contrat monétique spécifique aux opérations de vente à distance par carte doit être préalablement souscrit.

## → OFFRE TARIFAIRE HT - AXEPTA BNP PARIBAS ONLINE

		Offre 1	Offre 2	Offre 3
Canal de ve	nte	Internet, Sr	martphone, Tablettes	s, Vente par correspondance
Tarification	mensuelle	<b>18 €</b> 100 transactions incluses	<b>25 €</b> 250 transactions incluses	Facturation à la consommation selon le palier atteint (Minimum de 30 €)
	supplémentaire/ saction (offre 3)	0,20 €	0,12 €	0 à 1 000 : 0,12 € 1001 à 5000 : 0,10 € 5 001 à 10 000 : 0,09 € 10 001 à 20 000 : 0,08 € > 20 001 : 0,07 €
Services de	base inclus	Accès au Back Office, Création de paiement, Remboursement, Abonnement, One click, Protocole 3D5 2.0, Reporting		
	• Pack fraude 1	Inclus - 7 critères de lutte anti-fraude		
Services	• Pack fraude 2	5 € - 11 critères de lutte anti-fraude personnalisables		
optionnels	• Pack fraude 3	Sur devis		
	Accès au service PPRO*	Inscription <b>20 €</b> pour accéder à plus de nombreux moyens de paiement locaux		

Autres options référencées dans le contrat de service d'Axepta BNP Paribas.

<sup>\*</sup> PPRO : nom du prestataire qui propose les moyens de paiement locaux complémentaires à l'offre Axepta.



## → OFFRE TARIFAIRE HT - MERCANET

	Frais et commissions HT	Observations
Frais d'inscription perçus à la souscription		
Mercanet Essentiel	200 €	Droit d'entrée, ouverture du service, personnalisation des pages de paiement.
• Mercanet Gestion Plus	1000€	Droit d'entrée, ouverture du service, personnalisation des pages de paiement.
Mercanet VPC	200 €	Droit d'entrée, ouverture du service.
Tarifs communs quelle que soit la solution de paiement  • Forfait mensuel	29,90 €	Incluant 200 transactions par mois. Droits d'utilisation des logiciels; les services inclus dans l'offre de base, l'accès à l'outil de gestion, une assistance dédiée. Une transaction = toutes les demandes d'autorisation et les opérations réalisées en back- office (annulation, remboursement, validation, diagnostic).
Transaction supplémentaire	<b>0,15 €</b> par transaction	Au-delà de 200 opérations par mois.
• Option crédits en ligne de Personal Finance	<b>5 €</b> par mois	Presto (crédit en ligne amortissable) et "3 ou 4 x CB". Disponible uniquement sur Mercanet Essentiel.
Option Journal de Rapprochement Bancaire	<b>31 €</b> par mois	Rapprochement des opérations réalisées via votre solution de paiement.
• Option Journal de Rapprochement des Impayés	<b>85 €</b> par mois	Rapprochement des impayés avec les opérations réalisées via votre solution de paiement.
Option contrôles antifraude	<b>21 €</b> par mois	Pour déterminer le périmètre de votre clientèle.
Option télétransmission de fichier	<b>15 €</b> par mois	Pour télétransmettre vos fichiers ou recevoir vos journaux.



## Traitement des incidents et prestations diverses liés aux opérations de versements et encaissements

	Commissions non taxables	Observations
Impayés		
Chèque sans provision	Sans frais	
• Chèque (autres motifs)	17,50 €	
<ul><li> Effet</li><li> information par télétransmission</li><li> information par support papier</li></ul>	8,90 € 19,30 €	Si un protêt est demandé par le bénéficiaire, les frais sont à sa charge.
Prélèvement européen SEPA	15 €	
Opérations diverses sur effets		
• Demande de restitution d'effets	4,60 €	Plus récupération des éventuels frais de télex, téléphone, etc.
• Avis de sort	<b>20,60 €</b> + frais de réclamation facturés à la banque	
<ul> <li>Autres opérations (réclamation, prorogation, changement de domiciliation)</li> </ul>	20,60 €	
Opérations diverses sur prélèvement européen SEPA		
<ul> <li>Modification, annulation d'une remise ou d'une opération</li> </ul>	<b>14 €</b> par remise ou par opération	
• Demande de preuve	<b>24 €</b> par demande de preuve reçue de la banque du débiteur	

## → 2 - OPÉRATIONS AU DÉBIT

## Paiements et règlements

	Commissions non taxables	Observations
I. ESPÈCES Retrait	Sans frais	Sauf accès à un service particulier faisant l'objet d'une convention spécifique.
Commande de fonds par fax	<b>6 €</b> par commande	
II. CHÈQUES Paiement de chèques	Sans frais	Sauf accès à un service particulier faisant l'objet d'une convention spécifique.
Sécurisation des chèques émis (contrôle sur le montant et le nom du bénéficiaire)	<b>1€</b> par chèque	Frais de mise en œuvre, développements spécifiques, télécopie, transferts données en sus.
Émission de chèque de banque	<b>10,30 €</b> par chèque	



Émission sécurisée de lettres-chèques	De <b>0,31 €</b> à <b>0,57 €</b> par chèque	<ul> <li>En fonction des volumes et périodicités d'émission.</li> <li>Frais d'affranchissement en sus.</li> <li>Prix applicable à des volumes annuels compris entre 10 000 et 1000 000 chèques.</li> </ul>
III. EFFETS DE COMMERCE		
Paiement  • Échéance avisée	Sans frais	
Instruction de paiement non reçue	<b>25,80 €</b> par échéance	
Fourniture de relevés LCR/BOR à payer		
<ul> <li>Avec convention de paiement sauf désaccord</li> </ul>	<b>1,95 €</b> par relevé	Se reporter à la tarification de la télétransmission pages 37 et 38.
Sans convention de paiement sauf désaccord	<b>7,60 €</b> par relevé	
IV. VIREMENTS Virement européen SEPA		Cf. définition du SEPA page 19.
Sur la banque en ligne		
Virement tiers ordinaire	<b>0,20 €</b> par virement	Sans frais pour les virements BNP Paribas/BNP Paribas pour
Virement tiers urgent	<b>0,46 €</b> par ∨irement	les comptes d'un même client.
Par télétransmission • Remise de virements européens SEPA		
- Virement tiers ordinaire	<b>0,20 €</b> par virement + service télématique	Se reporter à la tarification de la télétransmission pages 37 et 38.
- Virement tiers urgent	<b>0,46 €</b> par virement + service télématique	tetetransmission pages 37 et 30.
Sur support papier		
<ul><li>Virement tiers ordinaire</li><li>Virement tiers urgent</li></ul>	20 € par virement 26,50 € par virement	
Virement permanent • Frais d'échéance	<b>1,22 €</b> par opération	Frais appliqué à chaque échéance du virement permanent.
• Frais de création de dossier	<b>5,10 €</b> par dossier	
Frais de modification de dossier	<b>4,30 €</b> par modification	
Virement commercial (EDIVIR +)	Cette procédure relève d'une approche sur mesure et son tarif est défini au cas par cas.	Consultez votre chargé d'affaires.
Virement instantané européen SEPA	<b>1€</b> par virement	Cf. définition du SEPA page 19. Virements en euros, réalisés en instantané, à destination de pays de la zone géographique SEPA.
Virement européen non-SEPA	<b>3€</b> par virement	Virement en euros vers la zone EEE, envoyé par télétransmission (banque en ligne) via le système de règlement TARGET 2 ou EURO 1.



	Commissions non taxables	Observations
V. AVIS DE PRÉLÈVEMENT  • Paiement d'avis de prélèvement européen SEPA	Sans frais	
• Enregistrement d'un mandat B2B	15 €	
VI. CARTE CORPORATE		La facturation des Cartes Corporate BNP Paribas relève d'une approche sur mesure. Pour une proposition personnalisée, consultez votre chargé d'affaires. Les prix indiqués ci-dessous sont applicables à un parc inférieur à 20 cartes, avec dépenses moyennes par carte en France inférieures à 600€ par mois, sans faculté de retrait et avec un différé de fin de mois.
Carte Corporate	Cotisation annuelle <b>61 €</b>	
• Carte Corporate Gold	Cotisation annuelle <b>142 €</b>	
• Carte Corporate Platinum	Cotisation annuelle <b>450 €</b>	
Commissions sur opérations  • Paiements  - En France ou zone euro	Sans frais	
- Hors zone euro <sup>(1)</sup>	<b>2,90 % + 0,90 €</b> par opération	
<ul> <li>Retraits aux distributeurs</li> <li>En France ou zone euro</li> <li>Distributeurs BNP Paribas Global Network et banques partenaires du réseau Global Alliance<sup>(2)</sup></li> </ul>	Sans frais	
> Autres distributeurs	1 % avec un minimum de 1 € par retrait	
- Hors zone ${ m euro}^{(1)}$		
<ul> <li>Distributeurs BNP Paribas Global Network et banques partenaires du réseau Global Alliance<sup>(2)</sup></li> </ul>	Sans commission bancaire	
> Autres distributeurs	<b>2,90 % + 3,60 €</b> par retrait	
• Retraits aux guichets des agences hors BNP Paribas		
- En France ou zone euro	<b>1% + 5 €</b> par retrait	
- Hors zone euro	<b>2,90 % + 5 €</b> par retrait	

<sup>(1)</sup> La conversion en euros est effectuée par le Centre International VISA ou MasterCard suivant le réseau d'acceptation utilisé, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change de ces réseaux, majorées de la commission indiquée ci-dessus.

<sup>(2)</sup> Les retraits d'argent par carte effectués aux distributeurs automatiques du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Global Network) ou des banques partenaires à l'étranger au titre de l'accord Global Alliance sont exempts de commissions bancaires (hors commissions de change). Retrouvez tous les pays et les banques concernées sur mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger



	Commissions non taxables sauf observations	Observations
Frais divers		
Réédition du code secret	<b>7,50 €</b> par opération	Soumis à TVA. Sans frais depuis le site Carte Corporate.
Modification du plafond permanent de paiement ou retrait	<b>3,50 €</b> par opération	
Recherche de document, demande de facturette ou de justificatif de retrait	<b>12,90 €</b> par opération	Soumis à TVA.
• Remplacement ou réfection de carte	<b>6 €</b> par opération	Soumis à TVA.
Mise en opposition	<b>7,50 €</b> par opération	Sans frais depuis le site Carte Corporate.
Impayé de prélèvement pour insuffisance de provision	<b>12,50 €</b> par opération	
Frais de représentation impayé	<b>3,50 €</b> par opération	
• Frais de recommandé	<b>4,10 €</b> par courrier	Soumis à TVA.
• Frais de différé		Consultez votre chargé d'affaires.
<ul> <li>Accès aux sites Web Cartes Entreprise :</li> <li>corporatecards.bnpparibas.com</li> <li>cartesentreprise.bnpparibas.com</li> <li>onboarding.corporatecards.bnpparibas</li> </ul>	Sans frais	
Outils de reporting     Intellilink     (pour Carte Affaires/Corporate Visa)     SDG2 - Smartdata     (pour Carte Corporate MasterCard)	Par mois et par transaction: <b>0,05</b> €	Intellilink et SDG2 sont des outils de reporting développés respectivement par Visa et MasterCard.  Ils s'adressent aux entreprises ayant des besoins de reporting multiples et sophistiqués, tant domestiques que multinationaux.  Soumis à TVA.
<ul> <li>Relevés d'opérations</li> <li>Relevé dématérialisé (pdf) pour le titulaire</li> <li>Relevé dématérialisé (pdf) pour le gestionnaire</li> <li>ROP (relevé d'opérations électroniques)</li> </ul>	Sans frais Sans frais Sur devis	ROP: mise à disposition des relevés d'opérations Carte Affaires ou Carte Corporate au format électronique BNP Paribas. Soumis à TVA.



	Commissions non taxables sauf observations	Observations
Sur Carte Corporate (Options)  • Alertes SMS	Par an et par carte: - Corporate: - Corporate Gold: - Corporate Platinum: sans frais	Envoi d'alertes SMS aux titulaires dans les cas suivants: - activation de la carte; - mise en opposition; - opération de vente à distance; - utilisation du plafond de paiement et/ou retrait à plus de 80 %. Soumis à TVA.
• Alertes Mail	Sans frais	Pour les titulaires: nouveau relevé disponible sur le site Web et prochain prélèvement sur le compte bancaire. Pour les gestionnaires: nouveau document disponible sur le site Web.
Choix du code confidentiel	Par an et par carte: - Corporate: 5 € - Corporate Gold: 2,50 € - Corporate Platinum: sans frais	Possibilité pour les titulaires de la Carte Corporate de choisir leur code confidentiel à 4 chiffres. Soumis à TVA.
• Personnalisation du visuel carte	Logo entreprise: - par an et par carte: 5 € - frais fixes de mise en place: 1 000 € par type de carte.  Grand visuel: - par an et par carte: 5 € - frais fixes de mise en place: 5 000 € par type de carte.	Personnalisation des Cartes Corporate avec le logo de l'entreprise ou sous la forme d'un visuel complet. Soumis à TVA.
Blocage des codes MCC ou MCG	Par an et par carte: - Corporate: 5 € - Corporate Gold: 2,50 € - Corporate Platinum: sans frais	Possibilité de limiter certaines typologies de dépenses pour la Carte Corporate. Soumis à TVA.
Gestion automatisée des Notes de frais  • Note de frais BNP Paribas*	Service de base:  - Licence, par an et par utilisateur: 96 € (a minima, 1 licence requise par titulaire de Carte Corporate)  Services optionnels:  - Gestion des ordres de mission, par an et par utilisateur: 6 €  - Business Intelligence (BI), par an: 5 000 €  - Environnement de préproduction, par an: 2 500 €  Option Prestation d'accompagnement à la mise en œuvre initiale:  - Pack Quick Start: 250 €  - Pack Easy Start: 4 000 €  - Pack Ad vanced Start: 15 000 €  - Tailor made: sur devis	Note de frais BNP Paribas est un logiciel de gestion dématérialisée des dépenses professionnelles réglées par une Carte Corporate permettant un service de gestion et de comptabilité des frais professionnels des salariés, mandataires sociaux ou personne placée sous l'autorité hiérarchique de l'Entreprise.  En complément, le Service peut également permettre la gestion des mêmes dépenses par un utilisateur sans Carte Corporate.

<sup>\*</sup>Le service Note de frais BNP Paribas est fourni par la société Expensya, SA dont le siège social est à Paris 75002 - 7, rue du 4 septembre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 810794610, en qualité de prestataire pour le compte de BNP Paribas. Le service est réservé aux Entreprises titulaires d'un contrat Carte Corporate BNP Paribas et est uniquement disponible pour les personnes morales de droit français. Ce service fait l'objet d'un contrat et d'une tarification dédiés et distincts du contrat Carte Corporate BNP Paribas en vigueur entre l'Entreprise et BNP Paribas. Pour bénéficier du service, l'Entreprise doit souscrire préalablement au contrat Note de frais BNP Paribas.



	Commissions non taxables sauf observations	Observations
VII. CARTE PROCUREMENT/VIRTUELLE  Carte Procurement  • Frais de mise en place  • Cotisation annuelle	Gratuit* <b>61</b> €	Cotisation annuelle par carte émise, facturée dans la devise du Programme carte concerné.
Option carte virtuelle mode manuel  • Frais de mise en place  • Cotisation annuelle  • Abonnement mensuel (10 utilisateurs)	Gratuit <sup>*</sup> <b>61 €</b> <b>45 €</b>	Nécessite l'utilisation d'un certificat numérique 3Skey (sauf si déjà détenteurs, cf. page 41, rubrique 5. Outils de sécurité). Abonnement mensuel soumis à TVA.
Carte virtuelle mode intégré  • Frais de mise en place  • Cotisation annuelle	Sur devis	
Commissions sur opérations  • Paiements  - Dans la devise de la carte  - Hors devise de la carte	Sans frais <b>2,90 % + 0,90 €</b> par opération	
<ul><li>VIII. CARTE ACHAT</li><li>Frais de mise en place</li><li>Cotisation annuelle</li></ul>	Sur devis <b>61</b> €	Secteur Public ou nécessitant des informations sur transactions de Niveau 3.
<ul><li>Carte virtuelle</li><li>Cotisation annuelle</li><li>Abonnement mensuel</li></ul>	61 € 45 €	Abonnement mensuel soumis à TVA.
Commissions sur opérations  • Paiements  - En France ou zone euro  - Hors zone euro  - Transaction de niveau 3	Sans frais <b>2,90 % + 0,90 €</b> par opération <b>2 €</b> par opération	
IX. CARTE VOYAGE/LOGÉE	Sur devis	La carte logée permet de déléguer auprès de votre agence de voyages les dépenses liées aux déplacements professionnels de vos collaborateurs.

<sup>\*</sup> Hors intervention de l'équipe Implémentation, sur devis.



## Traitement des incidents et prestations diverses liés aux opérations de paiements et règlements impayés

	Commissions non taxables	Observations
<ul> <li>I. IMPAYÉS</li> <li>Chèques rejetés pour défaut de provision</li> <li>Chèques impayés (décaissement)</li> <li>Chèques émis sans provision ≤ 50 €</li> <li>Chèques émis sans provision &gt; 50 €</li> <li>Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné et non rejeté.</li> </ul>	<b>30 €</b> par rejet <b>50 €</b> par rejet <b>14 €</b>	
Autres moyens de paiement  • Effet rejeté pour défaut de provision	20 €	Si le montant de l'effet est inférieur à 20 €, les frais perçus sont à hauteur du montant de l'effet.
<ul> <li>Prélèvement européen SEPA rejeté pour défaut ou insuffisance de provision</li> </ul>	20 €	Si le montant du prélèvement est inférieur à 20 €, les frais ne seront pas perçus.
<ul> <li>Autres motifs de rejets de prélèvement SEPA</li> <li>En agence</li> <li>Par banque électronique</li> </ul>	14 € 12 €	
II. OPPOSITIONS  • Sur chèque émis  - En agence  - Par banque électronique	16 € 10,50 €	
<ul> <li>Sur prélèvement européen SEPA</li> <li>En agence</li> <li>Par banque électronique</li> </ul>	14 € 12 €	
III. REJET REÇU SUR VIREMENT	6,50 €	
IV. RETOUR DE FONDS DE VIREMENT SEPA		
Demande pour motif client	<b>15 €</b> par demande	Nous consulter pour plus de détails.
Virement permanent (forfait par opération)		
<ul> <li>Frais de non exécution de virement permanent pour insuffisance ou défaut de provision.</li> </ul>	<b>20 €</b> (soit 9,50 € au titre de la commission intervention et 10,50 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)	Si le montant du virement est inférieur à 20 €, les frais ne seront pas perçus.

## Moyens de paiements internationaux et non SEPA



## → VIREMENTS À L'INTERNATIONAL : UNE OFFRE SIMPLE ET COMPLÈTE

Un virement international est un virement tiers :

- en euro à destination ou en provenance de pays hors de l'Espace Économique Européen\* ;
- dans les autres devises quel que soit le pays d'émission ou de destination :

## Différentes répartitions de frais

- Frais SHARE: le donneur d'ordre du virement paie les frais de sa banque émettrice et le bénéficiaire du virement paie les frais de sa banque bénéficiaire et les éventuels frais des banques intermédiaires. Si rien n'est précisé dans le paiement, cette option s'applique par défaut.
- Frais OUR : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement. Lorsque ce type de frais est choisi, le donneur d'ordre autorise BNP Paribas à le débiter ultérieurement de frais complémentaires pouvant être réclamés par la banque du bénéficiaire ou par le correspondant étranger.
- Frais BEN : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Conformément à la directive sur les services de paiement (DSP2), les frais Share s'appliquent par défaut à l'ensemble des opérations européennes.

• Frais banque correspondante/benededuct : il convient éventuellement d'ajouter aux tarifs indiqués les frais facturés par les correspondants de BNP Paribas et de la banque bénéficiaire. Ces frais sont retenus sur le montant initial du paiement.

## Cours de change

Le cours de change appliqué à une opération de change liée à un virement international correspond au prix d'échange en vigueur de devises au moment de la transaction et communiqué par la salle des marchés de BNP Paribas auquel s'ajoute une marge commerciale. Cette dernière est variable en fonction du montant de l'opération et de la devise concernée. Pour plus d'informations, nous consulter en contactant votre chargé d'affaires.

#### Coordonnées bancaires

- IBAN ("International Bank Account Number") : représentation internationale du compte bancaire national des pays ayant adhérés à la norme IBAN.
- BBAN: "Basic Bank Account Number": représentation nationale du compte bancaire.
- Code BIC: "Bank Identifier" ou code "SWIFT": identifiant normalisé des institutions financières qui permet d'identifier une banque d'une manière unique.

Le BIC et l'IBAN sont obligatoires pour tous les paiements et encaissements par virements au sein de l'Espace économique européen.

## L'espace Conseil Virements Internationaux

Portail Internet BNP Paribas spécialisé sur les virements internationaux. Vous y trouverez toutes les informations pour effectuer vos paiements à l'étranger avec des informations sur les coordonnées bancaires par pays, les données obligatoires et recommandées, un outil de vérification de cohérence des BIC/IBAN, un simulateur de paiement, etc.

## Le Currency guide

Portail Internet disponible en français et en anglais donnant les informations recommandées et obligatoires à indiquer dans les paiements en fonction de la devise. Il est disponible via l'adresse suivante : https://cashmanagement.bnpparibas.com/cg

<sup>\*</sup>Les pays de l'Espace Économiques Européens sont consultables sur le site l'EPC (European Payments Council) : https://www.europeanpaymentscouncil.eu/

## Moyens de paiement internationaux et non SEPA



L'émission de virements internationaux, conformément au règlement (UE) 2015/847 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015, implique désormais la transmission des coordonnées complètes du donneur d'ordre (nom, adresse, n° de compte) à la banque du bénéficiaire du virement ainsi que le nom du bénéficiaire et le numéro de compte du bénéficiaire ou un identifiant unique de transaction.

## → VIREMENTS NON SEPA

#### Les virements de trésorerie

Les virements de trésorerie vous permettent de transférer ou recevoir des fonds entre les comptes de votre entreprise ou de votre groupe.

Il existe plusieurs types de virements de trésorerie :

- Virement de trésorerie domestique : en euro à destination ou en provenance d'un compte en France.
- **Virement de trésorerie européen :** en euro à destination ou en provenance d'un pays de la zone Espace Économique Européen (EEE) (hors France).
- Le virement de trésorerie international :
  - en euro à destination ou en provenance de pays hors de l'Espace Économique Européen\*;
  - dans les autres devises que l'euro, quel que soit le pays d'émission ou de destination.

## Virement européen non-SEPA

Un virement européen non-SEPA est un virement en euro de la France à destination d'un pays de la zone Économique Européen(EEE) émis en utilisant le service virement international et non pas le service virement SEPA.

<sup>\*</sup>Les pays de l'Espace Économiques Européens sont consultables sur le site l'EPC (European Payments Council) : https://www.europeanpaymentscouncil.eu/



## → 1 - OPÉRATIONS AU CRÉDIT

	Commissions non taxables	Observations
I. VIREMENTS		
Commission d'encaissement de virement  • Virement de trésorerie domestique et européen	Sans frais	
• Virement international tiers et de trésorerie	<b>19 €</b> maximum	Cf. définition pages 31 et 32.
Autres commissions éventuelles  • Avis d'opéré papier virements européens reçus	<b>0,90 €</b> par virement reçu	
<ul> <li>Avis d'opéré papier virements internationaux reçus</li> </ul>	<b>0,90 €</b> par virement reçu	
II. ENCAISSEMENT DE CHÈQUES PAYABLES À L'ÉTRANGER		
<ul> <li>Chèque émis dans la monnaie du pays sur lequel il est tiré (y compris chèque en euros tiré sur un pays de la zone euro)</li> </ul>	<b>1 ‰</b> minimum <b>17,50 €</b> maximum <b>108,70 €</b>	(+) Éventuelle commission de change (cf. page 48).
Chèque émis dans une autre monnaie que celle du pays sur lequel il est tiré	<b>1 ‰</b> minimum <b>18 €</b> maximum <b>110 €</b>	(+) Éventuelle commission de change (cf. page 48).
III. ENCAISSEMENT D'EFFETS PAYABLES À L'ÉTRANGER		
• Remises libres		
- Encaissement	<b>1 ‰</b> par effet minimum <b>37 €</b> maximum <b>705 €</b>	(+) Éventuelle commission de change (cf. page 48).
- Envoi à l'acceptation	<b>40 €</b> par effet	, , ,
- Message Swift	26 €	
- Courrier express sécurisé - Demande de sort ou interventions diverses	<b>31 €</b> par pli envoyé <b>41 €</b>	



## → 2 - OPÉRATIONS AU DÉBIT

	Commissions non taxables	Observations
I. VIREMENTS INTERNATIONAUX TIERS		Cf. définition page 31.
Commission d'émission  • Sur la banque en ligne ou par télétransmission  • Sur support papier	10 € par virement 1 ‰ par virement minimum 40 € maximum 65 €	
Commission de change • Sur support papier	<b>1 ‰</b> par virement minimum <b>15 €</b> maximum <b>65 €</b>	
II. VIREMENTS DE TRÉSORERIE		Les virements de trésorerie sont exemptés de commission de mouvement.
Commission d'émission  • Sur la banque en ligne ou par télétransmission  • Virement de trésorerie domestique  • Virement de trésorerie européen  • Virement de trésorerie international  • Sur support papier  • Virement de trésorerie domestique  • Virement de trésorerie européen  • Virement de trésorerie international	7,40 € par virement 7,40 € par virement 16,50 € par virement 20 € par virement 27,40 € par virement 36,50 € par virement	
Commission de change • Sur support papier	1 ‰ par virement minimum 15 € maximum 65 €	
III. AUTRES COMMISSIONS ÉVENTUELLES		
<ul> <li>Avis d'opéré papier virements internationaux émis</li> <li>Frais d'intervention pour modification d'instructions</li> <li>Sans frais pour le bénéficiaire (frais OUR)</li> <li>Option virement Urgent</li> </ul>	<b>0,90</b> € par virement émis <b>14</b> € par virement <b>21</b> € par virement <b>6,50</b> € par virement	
Règlement différé	<b>0,11 €</b> par virement	À partir du 13 <sup>e</sup> jour de conservation. Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter votre chargé d'affaires.
Virement européen non-SEPA	<b>3 €</b> par virement	Virement en euros vers la zone EEE, envoyé par télétransmission (banque en ligne) via le système de règlement TARGET 2 ou EURO 1.



	Commissions non taxables	Observations
IV. RÈGLEMENT DE CHÈQUES ÉMIS EN FAVEUR DE L'ÉTRANGER		
• En euros sans change	<b>1,5 ‰</b> minimum <b>27 €</b> maximum <b>255 €</b>	(+) Éventuelle commission de change (cf. page 48).
• En euros avec change	<b>1,5 ‰</b> minimum <b>51 €</b> maximum <b>255 €</b>	
• En devises sans change	de <b>0,5</b> à <b>1 ‰</b> minimum <b>27 €</b> maximum <b>255 €</b>	
• En devises avec change	<b>1,5 ‰</b> minimum <b>51 €</b> maximum <b>255 €</b>	
V. RÈGLEMENT D'EFFETS PAYABLES À L'ÉTRANGER(1)		
• Remises libres		
- Commission d'encaissement	<b>1 ‰</b> minimum <b>37 €</b> maximum <b>705 €</b>	(+) Éventuelle commission de change (cf. page 48).
- Présentation à l'acceptation	<b>40 €</b> par effet	
- Message Swift	26 €	
- Courrier express sécurisé	<b>31 €</b> par pli envoyé	
- Demande de sort ou interventions diverses	41 €	
- Paiement en Euro dans la zone Euro	5€	
<ul> <li>Paiement en Euro hors zone Euro ou dans une autre devise</li> </ul>	20 €	

<sup>(1)</sup> L'ensemble de ces frais est normalement à la charge du remettant à l'étranger. Exceptionnellement, ils peuvent être à la charge du tiré. La commission de change due pour les opérations en devises est à la charge du tiré.

## 2. Gérer et suivre les opérations à distance - Optimiser la trésorerie

## Cash Management France



#### Banque à distance

Le Centre de Relations Télématiques (CRT) est à votre disposition par téléphone pour vous accompagner dans l'utilisation de vos produits de banque à distance.

01 60 94 26 68 (service gratuit + prix d'un appel local)

## → 1 - BANQUE EN LIGNE

#### Ma Banque Entreprise:

- Sur Internet: https://mabanqueentreprise.bnpparibas
- Sur mobile et tablette: application Ma Banque Entreprise

Ma Banque Entreprise vous propose une gamme complète de services sur Internet pour consulter vos comptes (comptes BNP Paribas et banques tierces) et gérer l'ensemble de vos opérations :

- consultation: soldes, relevés détaillés d'opérations, mouvements en attente de comptabilisation;
- saisie, validation et suivi de vos opérations: virements (unitaires ou multiples), remises de prélèvements, remises de LCR;
- bons à payer : consultation et réponse relevés LCR ;
- placements: consultation de vos portefeuilles titres et souscription/rachat de titres financiers.
- administration: gestion en ligne des droits de vos utilisateurs sur les fonctionnalités et sur les comptes.

Ma Banque Entreprise vous permet notamment de saisir puis valider vos virements européens pour un traitement : standard, urgent ou instantané\*. Réalisez également via Ma Banque Entreprise vos virements de trésorerie ainsi que vos virements à l'international.

Pour faciliter la gestion quotidienne de votre activité, vous accédez également aux E-Services pour commander en ligne vos chéquiers, faire opposition sur vos moyens de paiement, signer électroniquement des documents, accéder aux outils des métiers spécialisés, gérer les pouvoirs et les contrats avec visualisation de la liste d'utilisateurs et gestion fine des droits d'accès détaillés de chacun, etc. Pour toutes vos demandes, vous pouvez contacter le Service Client par E-Formulaire.

Vous bénéficiez, pour votre authentification et la validation de vos ordres, d'un environnement sécurisé par l'utilisation d'un certificat électronique sur clé USB, d'une carte Transfert Sécurisé et un lecteur (pour les utilisateurs existants uniquement), ou de la Clé Digitale Entreprise, solution d'authentification par smartphone.

	Commissions HT	Observations
Abonnement E-Services	Gratuit	Inclus dans l'abonnement Ma Banque Entreprise.
Abonnement Ma Banque Entreprise	<b>44 €</b> par mois	
Modules complémentaires		
• Module « Moyens de paiement »	<b>26,50 €</b> par mois	Pour plus d'information sur les modules complémentaires, contactez votre chargé d'affaires.
• Module « Bons à payer » (réponse aux relevés LCR)	Gratuit	
• Module « Financements »	Gratuit	
• Service « Consultation banques tierces »	<b>21 €</b> par mois pour les 5 premiers comptes	<b>16 €</b> par mois et par compte à partir du 6 <sup>e</sup> compte.
Service « Virements confidentiels »	<b>8,10 €</b> par mois	
Service « Historique 18 mois »	<b>5 €</b> par mois	

<sup>\*</sup>Informations sur les modalités et facturation en page 20.



#### Ma Banque Entreprise Évolution :

- Sur Internet: https://mabanqueentreprise.bnpparibas
- Sur mobile et tablette: application Ma Banque Entreprise

Ma Banque Entreprise Évolution vous permet de suivre vos comptes professionnels et de gérer l'ensemble de vos paiements et de vos encaissements en ligne, en toute sécurité (virements unitaires ou multiples, virements européens SEPA standard, urgents ou instantanés\* ou internationaux, remises de prélèvements et effets de commerce).

Grâce à ses modules optionnels Ma Banque Entreprise Évolution répond à vos besoins plus spécifiques (consultation des relevés de LCR et gestion des bons à payer, consultation de vos encours de crédit et de vos cessions de créances, souscription et rachat de titres financiers).

	Commissions HT	Observations
Abonnement E-Services	Gratuit	Inclus dans l'abonnement Ma Banque Entreprise Évolution
Abonnement Ma Banque Entreprise Évolution	<b>24 €</b> par mois	
Modules complémentaires • Module « Bons à payer », pour gérer les effets domiciliés	<b>4€</b> par mois	
Module « Placements » pour gérer vos titres financiers	<b>5€</b> par mois	
Module « Financements », pour visualiser vos comptes de prêts	<b>4€</b> par mois	
• Service « Consultation banques tierces »	<b>20,30 €</b> par mois pour les 5 premiers comptes	<b>16 €</b> par mois et par compte à partir du 6 <sup>e</sup> compte
Service « Virements confidentiels »	<b>8,10 €</b> par mois	
Service « Historique 18 mois »	<b>5</b> € par mois	

# → 2 - ÉCHANGES DE FICHIERS

### Télétransmission Internet (Transnet, EBICS, DC FTPS/SFTP et SWIFTNet)

- **Transnet** est une solution pratique et sécurisée pour gérer vos échanges de fichiers entre votre entreprise et BNP Paribas avec un simple navigateur Internet. Grâce à Transnet vous pouvez:
  - transmettre vos ordres de paiements et d'encaissements aux formats CFONB mais également émettre des virements européens via le format SEPA (format ISO 20022);
  - télécharger vos relevés de comptes et d'opérations sans logiciel de télétransmission.
- EBICS est le protocole de communication interbancaire français le plus répandu. Il offre un haut niveau de sécurité de transport: authentification réciproque, intégrité et scellement des données échangées.
  - EBICS T est lié à une validation disjointe: par fax ou, pour plus de sécurité, sur notre portail Internet au travers de notre service de Validation Dématérialisée.
  - EBICS TS (Transport et Signature) permet d'accroître la sécurisation des remises grâce à la signature électronique jointe aux fichiers. Cette signature repose sur l'utilisation de certificats électroniques délivrés par une autorité de certification reconnue par le CFONB. BNP Paribas recommande l'utilisation des certificats SWIFT 3SKEY. Ces certificats sont commercialisés séparément de l'offre EBICS TS.
  - EBICS TS Essentiel intègre 2 certificats électroniques SWIFT 3SKEY et est distribué par BNP Paribas.
- DC FTPS/SFTP est une offre d'échange de fichiers bancaires (paiements et reporting) basée sur l'utilisation de deux protocoles sécurisés sur Internet.

  FTPS et SFTP utilisent des méthodes d'authentification différentes mais présentent les mêmes avantages :
  - solutions flexibles, faciles à mettre en place, particulièrement adaptées aux volumes importants. La validation des paiements est basée sur une signature personnelle électronique jointe au fichier.

<sup>\*</sup>Informations sur les modalités et facturation en page 20.



• **SWIFTNet** est une solution standard internationale basée sur l'utilisation par l'entreprise du réseau SWIFT. SWIFTNet permet à l'entreprise d'envoyer ses fichiers de paiements et de recevoir ses reportings en toute sécurité, et ce avec les banques dans la plupart des pays. Les échanges sont possibles via la messagerie unitaire FIN ou le service d'échange de fichiers FILE ACT.

	Commissions HT	Observations
Sens client/banque		Transmission d'ordres de virements, de transferts internationaux, de virements de trésorerie, de prélèvements, de remises LCR/BOR, de bons à payer LCR/BOR.
TRANSNET, EBICS T		
• Abonnement	<b>23,50 €</b> par mois	
• Fichier supplémentaire (au-delà de 20 fichiers par mois)	<b>0,98 €</b> par fichier	Les 20 premiers fichiers par mois sont gratuits.
<ul> <li>Validation des remises</li> <li>Validation par fax des remises télétransmises</li> <li>Validation dématérialisée des remises télétransmises</li> </ul>	<b>20 €</b> par remise Sans frais	Commission non taxable.
EBICS TS Essentiel		
• Abonnement	<b>38,50 €</b> par mois	
• Fichier supplémentaire (au-delà de 20 fichiers par mois)	<b>0,98 €</b> par fichier	Les 20 premiers fichiers par mois sont gratuits.
EBICS TS		
• Abonnement	<b>55,50 €</b> par mois	
• Fichier supplémentaire (au-delà de 50 fichiers par mois)	<b>1,06 €</b> par fichier	Les 50 premiers fichiers par mois sont gratuits.
DC FTPS/SFTP		
• Abonnement	<b>55,50 €</b> par mois	
• Fichier supplémentaire (au-delà de 50 fichiers par mois)	<b>1,06 €</b> par fichier	Les 50 premiers fichiers par mois sont gratuits.
SWIFTNet (hors frais de mise en place)		
• FIN		
- Abonnement	<b>124 €</b> par mois	
• FILE ACT		
- Abonnement	<b>55,50 €</b> par mois	
- Par fichier	<b>1,06 €</b> par fichier	
Option reroutage pour débit compte banque tierce		Cf. Cash Management International, page 44.
Sens banque/client		Relevés de comptes, avis d'opérés ou comptes rendus applicatifs PSR au format CFONB ou XML, relevés LCR/BOR, mouvements à comptabilisation future Écriture : enregistrement comportant des informations fonctionnellement utiles à l'entreprise.



	Commissions HT	Observations
Transnet, EBICS T/TS, DC FTPS/SFTP  • Abonnement	<b>65,50 €</b> par mois	
Pour 100 enregistrements format CFONB	7,85 €	La facturation est ajustée sur le nombre exact d'enregistrements.
• Pour 100 séquences de balises XML	7,10 €	La facturation est ajustée sur le nombre exact de balises.
SWIFTNet (hors frais de mise en place) • FIN - Abonnement - pour 100 écritures	65,50 € 11,50 €	
• FILE ACT - Abonnement - pour 100 enregistrements format CFONB	65,50 € 7,85 €	La facturation est ajustée sur le nombre exact d'enregistrements.
• Pour 100 séquences de balises XML	7,10 €	La facturation est ajustée sur le nombre exact de balises.
Taolink • SWIFTNet Service Bureau	Nous consulter	

## Services associés aux canaux Échanges de Fichiers SWIFTNet, DC FTPS/SFTP et EBICS

Les services Cash Management International sont disponibles sur les canaux suivants : SWIFTNet FIN, SWIFTNet FileAct, DC FTPS/SFTP, EBICS TS et EBICS T (en reporting uniquement pour ce dernier).

- Le virement délocalisé émis (MT101 OUT) est une instruction de virement routée par BNP Paribas France à destination d'une banque partenaire (banque ayant signé un accord d'échange MT101 avec BNP Paribas). Ce service permet aux entreprises de réaliser directement des virements domestiques ou internationaux à partir de leurs comptes ouverts à l'étranger. Ce service fonctionne selon plusieurs formats : MT101, ISO XML V2 ou XML V3 ou formats locaux spécifiques pour traiter des moyens de paiement locaux du pays à atteindre.
- Le reporting international reçu (MT940 IN) est un relevé de compte étranger produit quotidiennement par l'un de nos sites BNP Paribas internationaux ou d'une banque tierce. Ce service permet aux clients de BNP Paribas France de recevoir le reporting quotidien de leurs comptes ouverts à l'étranger.

	Commissions HT	Observations
Reporting international reçu (MT940 IN)		
Assistance et Repairs à l'émission des MT101 OUT	<b>55,90 €</b> par mois	Virements délocalisés (Tiers ou Tréso).
• Assistance et Repairs à l'émission des MT101 OUT	<b>55,90 €</b> par mois	Virements délocalisés de trésorerie (service spécifique avec couple de compte).
Groupe BNP Paribas		
<ul> <li>Émission virement délocalisé à destination d'un compte Groupe BNP Paribas</li> </ul>	<b>9 €</b> par mois	Par compte détenu dans le Groupe BNP Paribas <sup>(1)</sup> .
<ul> <li>Reporting international format MT940 reçu depuis un compte Groupe BNP Paribas</li> </ul>		DIVITATIONS V.
Banques Tierces		
<ul> <li>Émission virement délocalisé à destination d'un compte Banque Tierce</li> </ul>	<b>20 €</b> par mois	Par compte détenu dans une banque tierce <sup>(2)</sup> .
<ul> <li>Reporting international format MT940 reçu depuis un compte Banque Tierce</li> </ul>		derec .
• Conversion MT940 en CF0NB120	<b>7,85 €</b> les 100 écritures	
Conversion MT940 en CAMT053 XML	<b>7,10 €</b> les 100 séquences de balises	

<sup>(1)</sup> Le site BNP Paribas est susceptible de facturer en plus la production du reporting MT940 à partir de 5 € par mois.

<sup>(2)</sup> La banque tierce est susceptible de facturer la production du reporting MT940 selon son propre catalogue tarifaire.



## Échanges de Fichiers Évolution

- Offre réservée aux TPE (très petites entreprises).
- Solution permettant le transfert et la réception de virements, prélèvements, effets, relevés... entre le Client et la Banque, selon deux protocoles de télétransmission:
  - Transnet Évolution lorsque vous êtes en relation unique avec BNP Paribas ;
  - EBICS lorsque vous êtes en relation avec BNP Paribas et d'autres banques.

	Commissions HT	Observations
Abonnement offre de base	<b>19,90 €</b> par mois	
Options complémentaires		
• Remises de prélèvements et prélèvements SEPA		
Remises de virements internationaux		
Avis de prélèvements impayés		
• Relevés de comptes enrichis	<b>4,50 €</b> par mois	
Mouvements à comptabilisation future		
Rejet de virements		
Chèques impayés		
• Avis de prélèvements impayés et rejets de prélèvements CAMT XML		
Avis d'opérés virements prélèvements		
• Compte rendu Applicatif PSR ARA 560 ou XML		
Offre EBICS TS Essentiel	<b>15 €</b> par mois	

# → 3 - SOLUTIONS INTÉGRÉES DE GESTION (PAIEMENTS/ENCAISSEMENTS, REPORTING, TRÉSORERIE ET COMMUNICATION BANCAIRE)

## NetCash

Solution Web multibancaire de gestion des paiements, reporting, gestion de trésorerie et rapprochement bancaire. Trois formules sont disponibles.

	Commissions HT	Observations
Formule Simplicité	À partir de <b>54 €</b>	Gestion des paiements et reporting multibancaire.
Formule Performance	Nous consulter	
Formule Amplitude	Nous consulter	
Accompagnement utilisateur/Implémentation (recommandé)	Nous consulter	Deux formules : - À distance - Sur site (forfait journalier)

#### L'abonnement de base inclut :

- l'exploitation des relevés bancaires ;
- la saisie et l'envoi des ordres ;
- l'application mobile pour tous les utilisateurs ;
- la gestion des protocoles EBICS T et TS ;
- le support, la maintenance et les mises à jour régulières.

#### Des options complémentaires sont disponibles selon vos besoins :

- gestion des mandats de prélèvement SEPA SDD ;
- conversions en virements SEPA SCT;
- rapprochement bancaire;
- prévision de trésorerie ;
- gestion de trésorerie ;
- ERP Connect.



## → 4 - CANAL MAIL

#### Alertes mail

Service vous permettant d'une part, d'être informé rapidement des événements importants, prévus au contrat, pouvant survenir sur votre compte (virements domestiques et internationaux reçus, rejet d'opérations, impayés sur chèques, effets, prélèvements, dépassements de solde...) et d'autre part, d'optimiser votre gestion. En effet, dès que BNP Paribas a connaissance d'une opération sur vos comptes, un e-mail d'information vous est adressé automatiquement.

	Commissions HT	Observations
Abonnement	<b>12,50 €</b> par mois	
Consommation	<b>0,50 €</b> par mail	

# → 5 - OUTILS DE SÉCURITÉ

## POUR SÉCURISER VOS ÉCHANGES DE FICHIERS ET VOTRE BANQUE EN LIGNE

### 3SKeu

Le certificat électronique 3SKey dédié à la signature personnelle bancaire, est:

- accepté par plusieurs banques françaises;
- multiprotocole: SWIFTNet, EBICS TS, FTPs;
- multiapplications.

	Commissions HT	Observations
• USB PRO	<b>92 €</b> par certificat	Paiement unique

## Lecteur de carte Transfert Sécurisé

La carte Transfert Sécurisé de BNP Paribas est une carte à puce nominative et personnelle permettant de s'authentifier et de valider les ordres et instructions sur le portail Ma Banque Entreprise.

À noter que ce moyen d'authentification sera progressivement remplacé par la Clé Digitale Entreprise.

À partir de janvier 2023, la carte Transfert Sécurisé ne pourra plus être commandée pour un nouvel utilisateur. Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023, les cartes Transfert Sécurisé des utilisateurs existants ne seront plus renouvelées. L'arrêt définitif de cette solution est prévue pour 2024.

	Commissions HT	Observations
• Lecteur Club	<b>28</b> € par lecteur	Paiement unique
Carte Transfert Sécurisé	<b>20 €</b> par carte	Tarif pour deux ans

## Clé Digitale Entreprise

La Clé Digitale Entreprise est une solution qui permet de s'authentifier et de valider les ordres et instructions sur le portail Ma Banque Entreprise grâce à l'envoi d'une notification sur un smartphone préalablement enregistré.



# → 6 - PRÉVENTION CONTRE LA FRAUDE

## Protégez vos virements contre la fraude

Ce service vous permet des contrôles personnalisables sur vos virements selon vos besoins et le risque lié à votre activité. Vous êtes alerté en cas de virement suspect.

	Commissions HT	Observations
Flux sécurisés		
Télétransmis	À partir de <b>20,30 €</b> par mois	
Saisis en ligne	À partir de <b>5 €</b> par mois	

#### SEPAmail IBAN Check : fiabiliser les coordonnées bancaires

Ce service permet de vérifier la fiabilité des coordonnées bancaires transmises par un tiers (client ou fournisseur) en contrôlant que le compte indiqué existe et correspond bien au titulaire tel que connu par l'établissement teneur de compte. Les demandes de vérifications sont envoyées aux banques adhérentes au service SEPAmail DIAMOND de SEPAmail.eu<sup>(1)</sup>.

	Commissions HT	Observations
Demande de vérification	Nous consulter	Tarification Unitaire à la demande.
<ul> <li>Canal d'échange :</li> <li>SEPAmail Designer</li> <li>Canal télématique : EBICS TS, FTPS, SWIFTNET FA</li> </ul>	Nous consulter Se référer à votre abonnement télématique	Notre interface Web pour faciliter vos vérifications. Via vos canaux télématiques en place.
Web Service (API)	Nous consulter	Connexion interactive directement dans vos systèmes ERP/TMS.

## → 7 - INTERVENTION SUR CONTRATS CASH MANAGEMENT

	Commissions HT	Observations
• Mise en place et implémentation d'un service de Cash Management	De <b>200 à 2000 €</b> en fonction de la nature de l'implémentation et du type de service souscrit	Se rapprocher de votre chargé d'affaires.
<ul> <li>Modification d'un contrat existant : ajout, changement, suppression d'entités, de mandataires, de comptes ou de services.</li> </ul>	<b>20 €</b> par intervention	
• Clôture de contrat	Entre <b>100 €</b> et <b>200 €</b> par contrat	Se référer à l'annexe tarifaire de votre contrat.

42

<sup>(1)</sup> SEPAmail.eu compte aujourd'hui sept groupes bancaires partenaires autour de DIAMOND: BNP Paribas, groupe BPCE (Banque Populaire et Caisse d'Épargne), Crédit Agricole, Crédit Mutuel, CIC, La Banque Postale et Société Générale et la Banque Publique d'Investissement (BPI). Ceci représente, en France, environ 80% des comptes de particuliers et d'entreprises. À noter qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, l'ensemble des comptes des banques de détail des Pays-Bas seront également intégrés au réseau SEPAMail Diamond

# **Cash Management International**



# → 1 - WEB BANKING (CONNEXIS)

## **Connexis Cash**

Offre une gamme de services de gestion globale de flux sur un portail Internet personnalisé et sécurisé (Reportings/Transferts/Échanges de fichiers).

	Commissions HT	Observations
Modules principaux		
Service d'implémentation	2000 €	
<ul> <li>Consultation des soldes et relevés/saisie et validation de vos opérations de paiement</li> </ul>	<b>30 €</b> par compte par mois (comptes BNP Paribas) <b>40 €</b> par compte par mois (comptes banques tierces)	Pour les options et détails de facturation, consultez votre chargé d'affaires.
• Cryptocalculateurs (tokens)	<b>30 €</b> par token	Le premier est offert.
• Mise à jour d'un token (attribution à un utilisateur)	<b>10 €</b> par mise à jour	
<ul> <li>Déblocage d'un token</li> </ul>	<b>10 €</b> par déblocage	
• Formations additionnelles	<b>500 €</b> par jour (sur site) + frais de déplacements ou 200 € à distance.	
Module Gestion des liquidités		
<ul> <li>Pooling physique</li> </ul>	<b>200 €</b> par mois par contrat	
<ul> <li>Pooling notionnel</li> </ul>	<b>50 €</b> par mois par contrat	
Cash Intercompany	<b>20 €</b> par mois par contrat	
• Selfcare	Sans frais	
Connexis Gateway		
• Service d'implémentation	2000 €	
<ul> <li>Consultation des soldes et relevés</li> <li>Remise et validation de vos</li> </ul>	<b>30 €</b> par compte par mois (comptes BNP Paribas)	
opérations de paiement	<b>40 €</b> par compte par mois (comptes banques tierces)	
Gateway On-line	<b>350 €</b> par mois	



# → 2- SERVICES BANQUES TIERCES (FORFAIT SWIFT)

- Instruction MT101 reçue d'une banque tierce est une instruction de virement qui sera exécutée par BNP Paribas France à partir d'une instruction de virement émise depuis une banque partenaire (banque ayant signé un accord d'échange MT101 avec BNP Paribas). Cet ordre de virement sera débité sur le compte ouvert dans les livres de BNP Paribas France. Ce service permet aux entreprises étrangères d'atteindre leurs comptes français afin de les débiter des virements de trésorerie, SCT SEPA ou internationaux (réception de MT101 IN).
- Reporting MT940 émis vers une banque tierce est un relevé de compte français produit quotidiennement par BNP Paribas France à destination de l'un de nos sites internationaux ou d'une banque tierce. Ce service permet aux groupes d'affaires de recevoir les relevés de leurs comptes ouverts chez BNP Paribas France.

	Commissions HT	Observations
Abonnement pour Instruction MT101 reçue	<b>124 €</b> par mois	
Banque tierces • Réception instruction virement délocalisé de la part d'une banque Tierce	<b>20 €</b> par mois	Par compte détenu dans une banque tierce.
Abonnement pour Reporting MT940 émis  • Abonnement au service de reporting  • Pour 100 écritures	<b>64,30 €</b> par mois <b>11,50 €</b> par mois	

# → 3 - OUVERTURE DE COMPTE À L'INTERNATIONAL

Le **Desk International Cash Management** vous accompagne dans vos démarches d'ouverture de compte à l'étranger auprès des filiales du Groupe BNP Paribas (BNL en Italie, BNP Paribas Fortis en Belgique, BGL au Luxembourg, Bank of the West aux États-Unis, BMCI au Maroc, UBCI en Tunisie, TEB en Turquie...), ainsi qu'auprès de 14 banques partenaires de renommée mondiale avec lesquelles BNP Paribas a signé des accords spécifiques.

Le Desk International propose un véritable service à valeur ajoutée vous donnant accès à :

- l'assistance directe et personnalisée d'une équipe d'experts pour constituer vos dossiers ;
- une procédure allégée d'ouverture de compte<sup>(1)</sup> ;
- une introduction auprès d'un réseau global de 40 000 agences dans plus de 60 pays.

	Commissions HT	Observations
• Ouverture d'un compte à l'international	700 €	
<ul> <li>Deux ouvertures de comptes dans des pays différents</li> </ul>	1 320 €	Pour des informations sur nos solutions internationales, contactez votre chargé d'affaires.
<ul> <li>Plus de deux ouvertures de comptes dans des pays différents</li> </ul>	1 630 €	

(1) Lorsque la réglementation locale l'autorise.

# Gestion de trésorerie



# → PROCÉDURE DE CENTRALISATION AUTOMATISÉE DE TRÉSORERIE

Vous souhaitez optimiser vos liquidités, piloter votre trésorerie au plus près, réduire vos frais financiers ou encore rationaliser votre structure bancaire ?

BNP Paribas vous propose une solution de Liquidity Management sur mesure, reposant sur une large gamme de produits. Notre offre **Cash Concentration** vous permet de consolider l'ensemble de vos positions sur un compte unique. Cette offre complète et flexible s'adapte à votre structure:

- elle est disponible tant au niveau domestique qu'à l'international ;
- elle permet de gérer des comptes ouverts dans le réseau du Groupe BNP Paribas ou auprès de nos partenaires bancaires.

Notre offre **Cash Intercompany** vous offre un éventail de reportings pour gérer simplement et efficacement la relation prêt/emprunt intragroupe induite par la centralisation de trésorerie.

Quel que soit votre projet, nos spécialistes en Cash Management sont à votre écoute pour identifier la solution adaptée à vos besoins, vous accompagner dans sa mise en place et suivre vos opérations au quotidien.

Pour plus d'information, contactez votre chargé d'affaires.

## Virtual Account Number (VIBAN)

Ce service vous aide à identifier l'émetteur/le bénéficiaire du virement et optimiser vos réconciliations comptables. Plus de détail en contactant votre chargé d'affaires.

	Commissions non taxables	Observations
• Frais de mise place	2000€	
<ul> <li>Abonnement</li> </ul>	300 €	
<ul> <li>Frais sur virement reçu sur un Virtual Account Number</li> </ul>	0,10 €	





# COMMERCE INTERNATIONAL

- 47 Commerce international
- 48 Trade

Pour les moyens de paiements internationaux, se référer à la section "Flux - Moyens de paiements internationaux" en page 31.

# **Commerce international**



Le traitement de vos opérations avec l'étranger est au cœur de vos préoccupations. Nous mettons à votre disposition des solutions pour:

- traiter vos opérations de Cash Management International;
- couvrir certains risques de défaillance du donneur d'ordre à l'international, émettre ou recevoir les garanties de marché liées à vos contrats internationaux ;
- couvrir vos risques de change à l'import comme à l'export ;
- optimiser la gestion de vos opérations à l'international ;
- suivre et gérer vos opérations à distance.

Nous pouvons également vous accompagner dans le développement de votre activité à l'étranger. Grâce à leur connaissance approfondie du terrain et des marchés, les équipes spécialisées de BNP Paribas vous proposent des solutions sur mesure répondant à toutes vos problématiques de commerce international:

- "Trade Solutions", le portail du commerce international de BNP Paribas pour répondre à toutes vos questions: fiches pays, études de marchés, appels d'offres, importateurs, calcul de droits de douane, simulateurs de coûts import-export, etc.;
- "Trade Development", une équipe de spécialistes capable d'élaborer et de mettre en œuvre un accompagnement haut de gamme et personnalisé.

Nous pouvons également monter des opérations plus structurées (émission de garanties avec syndications, refinancements et préfinancements, escompte sans recours, forfaiting, achat de créances nées à l'export).

Parlez-en à votre chargé d'affaires Commerce International.

Retrouvez sur notre site **banqueentreprise.bnpparibas**, rubrique Commerce international, une description de ces opérations et les avantages qu'elles peuvent vous apporter.

Retrouvez également le portail du commerce international de BNP Paribas, Trade Solutions (tradesolutions.bnpparibas.com)

Vous disposez d'un interlocuteur de proximité unique et disponible: votre chargé d'affaires. Il vous accompagnera et vous proposera des solutions personnalisées avec l'appui des experts du Groupe BNP Paribas.

# Trade



Le marché des changes est un marché de gré à gré. Le prix d'exécution de l'ordre est susceptible de varier en fonction de la liquidité du marché et de la taille de l'ordre.

### Achat et vente de devises

(hors frais de virement "européen" ou "international" émis ou reçu)

	Commissions non taxables	Observations
Commission de change • Contre-valeur ≤ 75000 €	<b>0,50 ‰</b> minimum <b>18 €</b>	
<ul> <li>Contre-valeur &gt; 75000 €</li> <li>1<sup>re</sup> tranche de 75000 €</li> <li>au-delà de la 1<sup>re</sup> tranche</li> </ul>	0,50 ‰ 0,25 ‰	
Achat/Vente à terme • Frais d'étude et de mise en place	37 €	Plus éventuelle commission de change.
Modification ou prorogation, livraison ou levée par anticipation	37 €	
Avances en Devises • Frais d'étude et de mise en place	45 €	Perception à la mise en place.
<ul> <li>Modification, prorogation, remboursement par anticipation</li> </ul>	45 €	Perception à l'acte.
Taux de l'avance		Consultez votre chargé d'affaires commerce international.
Change manuel		Consultez votre chargé d'affaires.



# → 1 - ENCAISSEMENT DOCUMENTAIRE EXPORT

Encaissements documentaires	Commissions non taxables	Observations
<ul><li>Commission d'ouverture</li><li>Avec Connexis Trade</li><li>Sans Connexis Trade</li></ul>	0,15 % 0,20 %	Commission d'ouverture avec un minimum à partir de <b>74 €</b> et un maximum de <b>1410 €</b> , perçue à l'ouverture sur le montant total de la remise.
Frais d'acceptation	40 €	Frais perçus à l'évènement

## → 2 - ENCAISSEMENT DOCUMENTAIRE IMPORT

Encaissements documentaires	Commissions non taxables	Observations
Commission d'ouverture	0,20 %	Commission d'ouverture avec un minimum à partir de <b>74 €</b> et un maximum de <b>1410 €</b> , perçue à l'ouverture sur le montant total de la remise.
Frais d'acceptation	40 €	Frais perçus à l'évènement.
• Frais de paiement en Euro dans la zone Euro	5€	Frais perçus à l'événement.
Frais de paiement en Euro hors de la zone Euro ou dans une autre devise	20 €	Frais perçus à l'événement.

# → 3 - CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT

Tarifs standard	Commissions non taxables	Observations
Notification d'ouverture	0,10 %	Minimum à partir de <b>125 €.</b> Commission perçue sur le montant initial du crédit documentaire, y compris en cas de confirmation.
• Confirmation	Pourcentage variable en fonction du pays	Commission calculée sur le montant initial du crédit documentaire et perçue sur la période, date d'ouverture/date de validité, par mois indivisible.  Dans le cas d'un crédit documentaire à usance, une deuxième commission est calculée sur le montant utilisé et perçue au moment du règlement pour la période, date de validité/date de règlement, par mois indivisible.
<ul> <li>Amendement</li> <li>Hors montant et durée</li> <li>Sur le montant ou la durée</li> </ul>	115 € 115 € + ajustement de la commission de confirmation ou de notification	Commission perçue à l'événement.  Commission perçue à l'événement.



Vérification de documents	0,15 %	Minimum à partir de <b>150 €</b> Commission perçue au règlement sur le montant de l'utilisation.
• Documents irréguliers	<b>125 €</b> par jeu de documents	Déduit du montant au moment du règlement. Contacter votre Chargé d'Affaires Commerce International.

Forfaits	Commissions non taxables	Observations
Crédits documentaires Export à tarification simplifiée <sup>(1)</sup>		Pour plus d'informations sur cette formule, merci de contacter votre chargé d'affaires Commerce International.

# → 4 - CRÉDIT DOCUMENTAIRE IMPORT

Tarifs standard	Commissions non taxables	Observations
<ul><li>Frais d'ouverture</li><li>Avec Connexis Trade</li><li>Sans Connexis Trade</li></ul>	30 € 80 €	Perçu à l'ouverture ; contacter votre Chargé d'Affaires Commerce International
Commission d'engagement	À partir de <b>1 % l'an</b> minimum à partir de <b>95 €</b>	Commission calculée sur le montant en principal du crédit documentaire et perçue sur la période, date d'ouverture/ date de validité, par mois indivisible.  Dans le cas d'un crédit documentaire à usance, une deuxième commission est calculée sur le montant utilisé et perçue au moment de l'utilisation pour la période, date de validité/date de règlement, par mois indivisible.
<ul><li>Amendement</li><li>Hors montant et durée</li><li>Sur le montant ou la durée</li></ul>	<b>120 € 120 €</b> + ajustement de la commission d'engagement	Perçu à l'événement. Perçu à l'événement.
Vérification de documents	0,13 %	minimum à partir de <b>125 €</b> . Commission perçue au moment du règlement, calculée sur le montant de l'utilisation.
• Documents irréguliers	125 €	Par jeu de documents et à la charge du bénéficiaire. Déduit du montant au moment du règlement.
• Paiement en Euro dans la zone Euro	5€	Perçu à l'événement.
Paiement en Euro hors de la zone Euro ou dans une autre devise	20 €	Perçu à l'événement.

(1) Forfait incluant les frais de notification, deux examens de documents, deux modifications dans la limite de 100 000 euros, deux frais sur irrégularités, les frais SWIFT et de courrier express sécurisé.

Hors forfait : tout examen supplémentaire de documents, toute modification additionnelle, la commission de confirmation, l'ajustement de la commission de confirmation suite à modification, les frais de transfert, de lettre de blocage, d'aide à la rédaction d'un draft d'un crédit documentaire, de pré- vérification et d'irrégularités supplémentaires.



Options	Commissions non taxables	Observations
• Frais de tirage (à la charge du bénéficiaire)	67 €	Perçu à l'événement et uniquement lorsque les frais relatifs à l'option UPAS sont à la charge du bénéficiaire. Déduit du montant au moment du règlement.
• Frais de tirage (à la charge de l'acheteur)	30 €	Frais perçus à évènement.
• Conditions financières applicables dans le cadre d'une demande de paiement à vue	Pourcentage variable	Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.
Forfaits		
Crédits documentaires Import à tarification simplifiée <sup>(2)</sup>		Pour plus d'informations sur cette formule, merci de contacter votre chargé d'affaires Commerce International.

# → 5 - FRAIS DE COMMUNICATION (IMPORT ET EXPORT)

	Commissions non taxables	Observations	
Message SWIFT	26 €	Dan all annual	
Frais de courrier express sécurisé	31 €	Par pli envoyé.	

<sup>(2)</sup> Forfait incluant la commission d'engagement, les frais d'ouverture, deux examens de documents, deux modifications dans la limite de 100 000 euros, les frais SWIFT, de courrier express sécurisé, de paiement, d'acceptation et de paiement différé.

Hors forfait : tout examen supplémentaire de documents, toute modification additionnelle, les frais sur services spécifiques et, si la modification met le Crédit documentaire en dehors de la tranche du forfait, le tarif relatif au montant du Crédit documentaire. Dans ce dernier cas, les conditions standard seront appliquées déduction faite du montant forfaitaire déjà perçu.



# → 6 - FRAIS OPTIONNELS DIVERS (IMPORT ET EXPORT)

	Commissions non taxables	Observations	
• Modification encaissement documentaire	45 €	Perçu à l'évènement.	
Demande de sort ou interventions diverses sur encaissement documentaire	41 €	Perçu à l'évènement.	
• Levée de consignation bancaire	0,16 %	minimum à partir de : <b>125 €</b> Perçu au moment du règlement.	
• Interventions spécifiques (demande de traitement particulier)	70 €	Perçu à l'évènement. Consultez votre chargé d'Affaires commerce International	
Rédaction d'un draft de Lettre de Crédit documentaire	À partir de <b>135 €</b>	Perçu à l'évènement. Consultez votre chargé d'Affaires commerce International	
Pré-vérification de crédit documentaire export	À partir de <b>125 €</b>	Perçu à l'événement. Consultez votre chargé d'Affaires commerce International	
• Transfert de Crédit documentaire export	0,16 %	minimum à partir de : <b>230 €</b> Perçu à l'événement.	
<ul> <li>Lettre de blocage de Crédit documentaire export</li> </ul>	0,125 %	minimum à partir de : <b>230 €</b> Perçu à l'événement.	
Garantie pour absence de connaissement	À partir de <b>1 %</b> l'an	Perçu par trimestre indivisible avec un minimum de <b>130 €</b> par trimestre.	
• Étude de dossier trade			
Commission d'accompagnement trade		Au cas par cas.	
Commission d'arrangement trade		Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.	
• Commission de confirmation ligne trade			
Demande de traitement en urgence sur opération documentaire			

# → 7 - GARANTIES INTERNATIONALES

Les garanties bancaires internationales sont des engagements par signature pouvant prendre différentes formes juridiques : cautionnement (de droit français), garantie à première demande, lettre de crédit "Stand-By Letter of Credit" ou SBLC. Elles sont émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense retenue de garantie...), soit dans le cadre d'un marché import, en garantie de paiement de marchandises ou de services.

	Commissions non taxables	Observations
Garanties émises - Commission d'émission	Taux annuel avec un minimum de <b>310 €</b> par an	Commission perçue trimestriellement et d'avance. Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.



	Commissions non taxables	Observations	
Commission vérification de l'appel en paiement	<b>1,55 ‰</b> avec un minimum à partir de <b>185 €</b>		
Amendement/Avenant	160 €		
• Frais de dossier	Minimum à partir de <b>155 €</b>	À l'acte.	
• Frais de port	17,50 €		
• Courrier rapide	31 €		
Messages Swift	26 €		
• Fourniture de l'état détaillé des encours de garanties internationales et autres engagements par signature	Moins de 10 lignes : 50 € De 10 à 30 lignes : 105 € De 31 à 150 lignes : 155 € Plus de 150 lignes : 255 €	À l'acte en fonction du nombre de lignes d'engagements.	
• Frais d'étude et de structure		Au cas par cas. Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.	
• Lettre de notoriété	À partir de <b>160 €</b>		
Demande sans suite	255 €	Au classement du dossier.	
Garanties reçues  • Garanties ou SBLC reçue de l'étranger pour notification (authentification, sans engagement de notre part)  - Commission de notification  - Frais de dossier  - Frais de modification	1 ‰ jusqu'à 1 600 000 € et 0,5 ‰ sur la fraction supérieure minimum à partir de 155 € À partir de 155 € 155 €	À l'acte.	
• Frais d'étude et de structure		Au cas par cas. Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.	
Demande de traitement en urgence de toute opération liée à une garantie	À partir de <b>250 €</b>	Commission perçue à l'évènement (en sus des autres frais). Contactez votre chargé d'Affaires commerce International	

# → 8 - SERVICE TRADE PAR INTERNET

# CONNEXIS TRADE : GESTION DES REMISES DOCUMENTAIRES, DES CRÉDITS DOCUMENTAIRES ET DES GARANTIES INTERNATIONALES

	Commissions HT	Observations	
• Frais d'installation	<b>270 €</b> 1 fois à la mise en place par entité juridique		
Abonnement mensuel	<b>18 €</b> Par module et par entité juridique.		
• Token	<b>15,50 €</b> Par token.		
Connexis Trade L/C Export	GRATUIT	Tarification incluse dans l'abonnement Ma Banque Entreprise.	



# **PLACEMENTS**

À partir du 6 mars 2023, une nouvelle tarification pour vos placements financiers sera commercialisée

55 Épargne Bancaire

Applicable du 01/01/2023 au 05/03/2023

56 OPC

57 Opérations de Bourse

Applicable à compter du 6 mars 2023

58 Opérations de Bourse

59 OPC

# Épargne bancaire



Nous mettons à votre disposition des solutions pour gérer vos excédents de trésorerie en fonction:

- de votre profil financier ;
- de la durée de votre placement ;
- de l'objectif de rendement attendu ;
- de vos contraintes de gestion.

Vous effectuez ensuite votre choix dans notre gamme de solutions avec l'aide éventuelle de la Salle des Marchés.

	Rémunération client	Commentaires	
Dépôt à terme  • DAT Potentiels Marché (de 1 à 24 mois)  • DAT en devises (de 1 à 12 mois)	Variable selon les conditions de marché	Minimum de souscription:  • 7500 €  • 7600 €	
Titres de créances négociables  • Titre négociable à court terme émis par une grande entreprise	Variable selon les conditions	Minimum de souscription : • 150 000 €	
Titre négociable à court terme émis par BNP Paribas	de marché	• 200 000 €	
Dépôts structurés	Variable selon les conditions de marché	Minimum de souscription: • 150 000 €	
Livret A	<b>2%</b> à partir du 01/08/2022 (intérêts non soumis à l'impôt et aux contributions sociales)	Critères d'éligibilité des personnes morales: offre réservée aux associations mentionnées au point 5 de l'article 206 du Code général des impôts, aux syndicats de copropriétaires et aux organismes HLM.	
Compte sur livret	Variable selon les conditions de marché	Offre réservée aux personnes morales sans but lucratif.	

Retrouvez sur notre site **banqueentreprise.bnpparibas**, rubrique Placements, une description de ces solutions ainsi que les avantages qu'elles peuvent vous apporter.

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour étudier avec vous la solution adaptée à votre situation.

# **OPC** (applicable du 01/01/2023 au 05/03/2023)



## $\rightarrow$ OPC

BNP Paribas distribue une offre d'OPC large et diversifiée, adaptée à chacune de ses clientèles.

Votre chargé d'affaires met à votre disposition une gamme d'OPC destinée à la gestion de vos excédents de trésorerie, du jour le jour jusqu'à 6 mois. Ces OPC sont investis sur des instruments du marché monétaire et obligataire, généralement peu volatils même s'ils n'assurent pas une garantie sur le capital investi.

Par ailleurs, une gamme d'OPC destinée à des horizons de placement à plus long terme est aussi disponible.

La Salle des marchés est à votre disposition pour vous présenter les caractéristiques de ces OPC et vous fournir les documents adaptés.

Frais d'entrée, de sortie et frais courants maximum TTC :

Catégorie	Frais maximum liés au service		Frais maximum liés à l'instrument (part producteur)	Rétrocessions (perçu par le distributeur)	Total
d'instrument financier	Frais u	ıniques	Frais récurrents*	Frais récurrents*	
	Frais d'entrée	Frais de sortie	Frais courants hors rétrocessions		
OPC monétaires**	0%		0,09%	0,03%***	0,12 %
OPC obligataires**		0 %	0,44 %	0,81 %***	4,25 %
OPC actions**	3 %		0,93 %	1,72 %***	5,65 %
OPC diversifiés			0,69 %	1,12 %***	4,81 %

<sup>\*</sup> Généralement annuels

#### Glossaire:

DICI: Document d'Information Clé pour l'Investisseur

Frais de gestion : les frais de gestion rémunèrent les services de la société de gestion. Ils viennent en diminution de la valeur liquidative. Ils sont à acquitter tous les ans et sont mentionnés dans le document d'information clé de chaque OPC.

Frais ou droits d'entrée : commission exprimée en pourcentage du montant souscrit que l'investisseur règle à chaque fois qu'il achète des parts/actions d'un OPC.

Frais ou droits de sortie : commission exprimée en pourcentage du montant souscrit que l'investisseur règle à chaque fois qu'il vend des parts/actions d'un OPC.

**OPC**: les organismes de placement collectif permettent d'accéder à un portefeuille diversifié de valeurs mobilières commun à plusieurs investisseurs. Les OPC peuvent être des OPC en valeurs mobilières (« OPCVM ») ou des Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA »).

OPC actions : le portefeuille d'un OPC actions est composé essentiellement d'actions.

**OPC monétaire**: le portefeuille d'un OPC monétaire est composé essentiellement de titres du marché monétaire, à durée de vie courte (moins de deux ans). Ces titres sont, dans la majorité des cas, des dettes émises par l'État, par des sociétés financières et des grandes sociétés. Ils ont notamment pour objectif de préserver le capital, sans pour autant le garantir.

OPC obligataire: le portefeuille d'un OPC obligataire est composé essentiellement d'obligations.

OPCI : Organisme de Placement Collectif Immobilier

**Rétrocessions** : une partie des frais de gestion perçus par l'OPC peut être reversée à BNP Paribas au titre de son activité de conseil et de distribution.

SCPI: Société Civile de Placement en Immobilier

Titres de créances : les Titres de Créances Négociables (TCN) sont des titres émis par un émetteur, négociables sur un marché réglementé et correspondant à un droit de créance pour une durée déterminée (un jour à plusieurs années).

<sup>\*\*</sup>Vous pouvez retrouver la définition des instruments financiers dans le glossaire ci-dessous.

<sup>\*\*\*</sup> Les rétrocessions représentent entre 28% et 65% du montant des frais de gestion.

# Opérations de Bourse (applicable du 01/01/2023 au 05/03/2023)



# → OPÉRATIONS DE BOURSE

La facturation de votre ordre de Bourse dépend notamment de la plateforme de négociation sur laquelle les titres sont négociés, de la taille de votre ordre, de sa nature et de la liquidité disponible sur ce marché. Les tarifs ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.

#### Valeurs cotées sur Euronext Paris, Amsterdam, Bruxelles

Les ordres de Bourse sont exécutés aux conditions suivantes :

	Prix de l'ordre non taxable
• Frais fixes	3,47 €
Commission BNP Paribas sur le montant de la transaction	<b>1,13</b> % pour ordre ≤ 8 000 € <b>0,92</b> % pour ordre > 8 000 €
L'ensemble, frais fixes plus commissions, est soumis à un minimum de perception par ordre de :	10,41 €

### Droits de garde

**Gratuité** : les droits de garde sont sans frais pour toutes les valeurs émises par le Groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

**Conditions standard :** les droits de garde sont perçus en février sur la base du portefeuille de l'année précédente au 31 décembre. Les droits de garde se décomposent en :

- 1) frais fixes sont basés sur la valorisation des titres à cette date ;
- 2) une commission proportionnelle est déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établies à la fin de chaque trimestre civil.

	Commissions HT
Frais fixes par ligne	
- Valeurs au porteur	4 €
- Valeurs nominatives	10 €
- Valeurs en dépôt à l'étranger	11,75 €
• Commission proportionnelle déterminée sur la valeur des seules lignes facturables applicable par tranche de montant de portefeuille :	
- Portefeuille ≤ 50 000 €	0,233 %
- Portefeuille > 50 000 € et ≤ 100 000 €	0,192 %
- Portefeuille > 100 000 € et ≤ 150 000 €	0,142 %
- Portefeuille > 150 000 €	0,075 %
Commission proportionnelle minimum par compte	24,92 €

### Opérations diverses sur titres

	Commissions non taxables
Service plus-value	<b>75 €</b> par an
Transferts de titres à la concurrence  Fraie fives par ligne	
Frais fixes par ligne - Titres déposés en France	12 €
- Titres déposés à l'étranger	41 €

# Opérations de Bourse (applicable à compter du 6 mars 2023)



À compter du 6 mars 2023, de nouvelles conditions tarifaires seront appliquées pour vos ordres de Bourse et vos placements financiers. Cette nouvelle tarification dite START, applicable à la clientèle des Entreprises et des Associations, se substituera à l'ancienne tarification standard.

Vous pouvez passer vos ordres de Bourse et placements financiers sur les principales places françaises et internationales :

- par Internet avec Ma Banque Entreprise https://mabanqueentreprise.bnpparibas. Le Centre de Relations Télématiques (CRT) est à votre disposition par téléphone pour vous accompagner dans l'activation et l'utilisation de vos produits de banque à distance. **01 60 94 26 68** (service gratuit + prix d'un appel local) ;
- par la cellule de prise d'ordre : plateforme téléphonique de passage d'ordres **01 43 16 96 69** (service gratuit + prix d'un appel local).

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour étudier avec vous la solution adaptée à votre situation.

Une opération de bourse est un ordre pour acheter ou vendre immédiatement un instrument financier au meilleur prix du marché actuellement disponible

#### **FRAIS DE NÉGOCIATION**

#### Bon à savoir :

Vous pouvez passer vos ordres de Bourse sur les principales places internationales sur Internet avec Ma Banque Entreprise. La facturation de votre ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et de son mode de transmission.

	Commissions non taxables		
	Ordres par internet	Ordres par Cellule de prise d'ordres	
Commission proportionnelle par ordre en euros ou %  sur les places : - Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles  Commission proportionnelle par ordre en euros ou %  - 5 € jusqu'à 1000 € inclus - 10 € entre 1 000 € et 3 000 € inclus - 0,50 % entre 3 000 € et 50 000 € inclus - 0,35 % au-delà de 50 000 €		Commission proportionnelle de 1,20 % / ordre + frais fixes : 8 €	
Frais de négociation sur autres marchés étrangers <sup>(2)</sup>	Commission proportionnelle de 0,50 % / ordre	Commission proportionnelle de 1,20 % / ordre	
	Avec application d'un minimum par zone géographique	+ frais fixes en fonction de la zone géographique	
	<ul> <li>États-Unis : 15 €</li> <li>Europe et Canada : 20 €</li> <li>Asie Pacifique : 50 €</li> <li>Reste du monde : 100 €</li> </ul>	<ul> <li>États-Unis : 15 €</li> <li>Europe et Canada : 20 €</li> <li>Asie Pacifique : 50 €</li> <li>Reste du monde : 100 €</li> </ul>	

Les frais de négociation aussi appelés "frais de courtage" correspondent au coût d'exécution par la banque de votre ordre d'achat ou d'une vente en Bourse.

<sup>(1)</sup> En cas d'exécution partielle, ordre exécuté en plusieurs fois sur la journée, un cours moyen est calculé sur l'ensemble des exécutions du jour. Les frais de négociation sont calculés en fin de journée sur la base du cours moyen calculé, appliqué au volume exécuté du jour. Les frais de négociation, en cas d'exécution partielle, ne peuvent excéder le montant des frais pris sur une exécution totale de l'ordre initial.

<sup>(2)</sup> Les frais de change ainsi que les taxes locales & étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et ajoutées aux frais et commissions repris ci-dessus.

# OPC (applicable à compter du 6 mars 2023)



20,83 € HT

**OPC:** Organismes de Placement Collectif constitués sous la forme de société à capital variable (« SICAV ») ou de fonds commun de placement (« FCP »), permettent d'accéder à un portefeuille diversifié de valeurs mobilières commun à plusieurs investisseurs. Les OPC peuvent être des OPC en valeurs mobilières (« OPCVM ») ou des Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA »).

BNP Paribas distribue une offre d'OPC large et diversifiée, adaptée à chacune de ses clientèles.

Votre chargé d'affaires met à votre disposition une gamme d'OPC destinée à la gestion de vos excédents de trésorerie, du jour le jour jusqu'à 6 mois. Ces OPC sont investis sur des instruments du marché monétaire et obligataire, généralement peu volatils même s'ils n'assurent pas une garantie sur le capital investi.

Par ailleurs, une gamme d'OPC destinée à des horizons de placement à plus long terme est aussi disponible. La Salle des marchés est à votre disposition pour vous présenter les caractéristiques de ces OPC et vous fournir les documents adaptés.

# • OPC BNP Paribas (SICAV et FCP) gérés par BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Real Estate Investment Management ou Partenaires<sup>(1)</sup>

	Commissions TTC	
Frais d'entrée maximum TTC	Ordres par internet	Ordres par Cellule de prise d'ordres
Droits d'entrée <sup>(2)</sup> OPC Actions - Obligations et autres titres de créances - OPCI - Autres OPC	Gratuits	1,2 %
Droits d'entrée <sup>(2)</sup> OPC Monétaires	Gratuits	
Droits d'entrée <sup>(2)</sup> (SCPI)	8,93 %	
• OPC gérés par d'autres établissements que BN	P Paribas	
Droits d'entrée	En fonction de l'établissement – Droit d'entrées max du DICI	

Des frais de fonctionnement et de gestion sont facturés chaque année par la société de gestion du fonds concerné dont le taux est précisé dans le DICI du fonds. BNP Paribas vous informe qu'une partie de ces frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement.

## Glossaire:

DICI : Document d'Information Clé pour l'Investisseur

Commission complémentaire sur souscription d'OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas ou Partenaires,

par ordre, s'ajoutant aux frais dont le taux maximum est

précisé dans le prospectus ou le DICI de l'OPC.

Frais de gestion : les frais de gestion rémunèrent les services de la société de gestion. Ils viennent en diminution de la valeur liquidative. Ils sont à acquitter tous les ans et sont mentionnés dans le document d'information clé de chaque OPC.

Frais ou droits d'entrée : commission exprimée en pourcentage du montant souscrit que l'investisseur règle à chaque fois qu'il achète des parts/actions d'un OPC.

Frais ou droits de sortie : commission exprimée en pourcentage du montant souscrit que l'investisseur règle à chaque fois qu'il vend des parts/actions d'un OPC.

**OPC**: les organismes de placement collectif permettent d'accéder à un portefeuille diversifié de valeurs mobilières commun à plusieurs investisseurs. Les OPC peuvent être des OPC en valeurs mobilières (« OPCVM ») ou des Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA »).

**OPC actions** : le portefeuille d'un OPC actions est composé essentiellement d'actions.

**OPC monétaire** : le portefeuille d'un OPC monétaire est composé essentiellement de titres du marché monétaire, à durée de vie courte (moins de deux ans). Ces titres sont, dans la majorité des cas, des dettes émises par l'État, par des sociétés financières et des grandes sociétés. Ils ont notamment pour objectif de préserver le capital, sans pour autant le garantir.

**OPC obligataire** : le portefeuille d'un OPC obligataire est composé essentiellement d'obligations.

OPCI: Organisme de Placement Collectif Immobilier

**Rétrocessions :** une partie des frais de gestion perçus par l'OPC peut être reversée à BNP Paribas au titre de son activité de conseil et de distribution.

SCPI : Société Civile de Placement en Immobilier

**Titres de créances** : les Titres de Créances Négociables (TCN) sont des titres émis par un émetteur, négociables sur un marché réglementé et correspondant à un droit de créance pour une durée déterminée (un jour à plusieurs années).

- (1) Partenaires avec lesquels BNP Paribas possède un accord de distribution.
- (2) Hors frais acquis à l'OPC (les frais d'entrée et de sortie sont variables selon les OPC et figurent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur).

# Droits de garde (applicable à compter du 6 mars 2023)



# → LES DROITS DE GARDE SE DÉCOMPOSENT EN :

- commission proportionnelle, déterminée à partir de la valorisation moyenne du portefeuille, calculée selon un barème progressif par tranches sur la base des valorisations moyennes mensuelles de l'année précédente ;
- droits fixes, appliqués à chaque valeur détenue au cours de l'année précédente.

Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours. Ils sont calculés en excluant les valeurs exonérées et les valeurs détenues au nominatif pur. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

	Commissions HT
• Pour les valeurs du Groupe BNP Paribas et les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite, dont SICAV, FCP, obligations	Gratuits
Autres valeurs  • Commission proportionnelle déterminée sur la valeur des seules lignes facturables applicable par tranche de montant de portefeuille	Jusqu'à 50 000 € inclus : 0,25 % De plus de 50 000 € à 150 000 € : 0,20 % Au-delà de 150 000 € : 0,10 %
• Droit fixe par ligne de portefeuille	Par ligne au porteur : <b>5 €</b> Par ligne en nominatif ou en dépôt à l'étranger : <b>12 €</b>

### · Opérations diverses sur titres

	Commissions HT
Transferts de titres vers un autre établissement	83,33 € + 12,50 € /ligne



# **AUTRES SERVICES**

# **Autres services**

	Commissions HT	Observations		
Location de coffre-fort  • À partir de	<b>108,33 €</b> par an	Frais variables selon la taille et/ou la valeur du contenu du compartiment.		
Services liés aux opérations de paiement				
• Envoi de chéquier par voie postale	2,80 €	Plus frais de recommandé et d'affranchissement.		
• Envoi d'avis d'opérations	<b>21,20 €</b> par mois			
• Frais de recouvrement				
• Frais de notification		Notification liée à une impossibilité d'exécuter une opération de paiement.		
Frais de révocation d'une opération bancaire	21,20 €			
• Frais liés à la fourniture d'informations				
Frais de mesures préventives et correctives				
Services liés à la fourniture de renseignements				
<ul> <li>Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés par les commissaires aux comptes</li> </ul>	140 €			
Délivrance d'attestations				
<ul> <li>Solde, virement, RIB, clôture de compte secondaire, lettre de dépassement exceptionnel</li> </ul>	35 €			
Notoriété, conformité, liste de signataires simple, Pôle emploi	50 €			
• Liste de signataires détaillée, augmentation de capital	à partir de <b>150 €</b>	Déterminé en fonction de la complexité de l'attestation demandée.		
Autres attestations		Merci de contacter votre chargé d'affaires.		
Services liés à la recherche de documents o	ou d'informations			
• Recherche par relevé de compte	10,75 €			
• Recherche de document ou information < 1 an	15,90 €	Y compris 1 photocopie.		
• Recherche de document ou information > 1 an	33,90 €	Y compris 1 photocopie.		
Photocopie supplémentaire	0,85 €			
	Commissions non taxables	Observations		
Recherche d'adresse et réexpédition de courrier	18 €			

# Pour toute information, BNP Paribas est à votre disposition :



Votre chargé d'affaires



Le site banqueentreprise.bnpparibas\*

\*Coût de connexion selon votre opérateur.

BNP Paribas, S.A. au capital de 2 468 663 292 euros - Siège social: 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris. Immatriculée sous le n°662042449 RCS Paris. Identifiant CE FR76662042449. ORIAS n°07 022 735 (www.orias.fr). N° ADEME : FR200182\_03KUL.

Artegy, S.A.S. au capital de 1 600 000 € - Siège social : 12 rue du Port, 92000 Nanterre. Immatriculée sous le nº 424 261 642

**Arval Service Lease**, S.A. au capital de 66 412 800 € - Siège social : 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris. Immatriculée sous le n° 352 256 424 RCS Paris. Orias n° 07 022 411 (www.orias.fr).

Natiocrédibail, S.A. au capital de 32 000 000 € - Siège social : 12 rue du Port, 92022 Nanterre Cedex. Immatriculée sous le nº 998 630 206 RCS Nanterre. Code NAF 6491 Z. TVA Intracommunautaire: FR 40 998 630 206. Orias nº 10 054 005 (www.orias.fr).

Natiocrédimurs, S.N.C au capital de 62 800 016 € - Siège social : 12 rue du Port, 92000 Nanterre. Tél. : 01 41 97 20 00. Immatriculée sous le nº332 199 462 RCS Nanterre. Code NAF 6491Z. TVA Intracommunautaire : FR28332199462. Orias nº 07 023 146 (www.orias.fr).

BNP Paribas 3 STEP IT, S.A. au capital de 14 000 000 € - RCS Nanterre B 383 759 289 - Code Ape 4651Z - N° TVA Intracommunautaire: FR 11383759289.

STUDIO BCEF - Réf.: PE31114D - 01/2023. Photos :





La banque d'un monde qui change